CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Marché public de fournitures relatif à

"**Acquisition d'équipement au profit des MPME**"

Numéro de référence : **BFA22002-10171**

Pays : **Burkina Faso**

Procédure négociée sans publication préalable

Date limite pour demander des clarifications :	Jusqu'au **douzième jour** avant la date limite de soumission des offres
Date limite de soumission des offres :	**20 novembre 2026** à **12h00 (GMT)**

Table des matières

1 Généralités 4
1. Le pouvoir adjudicateur 4
2. Règles régissant ce marché public 4
3. Droit applicable et tribunaux compétents 4

2 Objet et portée du marché public 6
1. Nature du marché 6
2. Lots 6
3. Postes 6
4. Durée du marché public 6
5. Variantes 7
6. Options 7

3 Procédure 8
Section (A) - Instructions générales de la procédure 8
1. Mode de passation 8
2. Informations complémentaires 8
Section (B) - Instructions pour la préparation des offres 9
3. Durée de validité de l'offre 9
4. Données à mentionner dans l'offre 9
5. Devise de l'offre 10
6. Détermination des prix 10
7. Éléments inclus dans le prix 10
Section (C) - Introduction des offres 11
8. Introduction des offres par voie électronique **Erreur ! Signet non défini.**
9. Signature électronique des offres **Erreur ! Signet non défini.**
10. Introduction des offres sur papier 11
11. Signature des offres sur papier 12
12. Date limite d'introduction et ouverture des offres 12
Section (D) - Sélection, Attribution & Conclusion 12
13. Motifs d'exclusion 12
14. Aperçu de la procédure 13
15. Critères d'attribution 13
16. Attribution du marché public 14
17. Conclusion du contrat 14

4 Conditions contractuelles particulières 15
Section (A) - General 15
3. Utilisation des moyens électroniques (art. 10) 15
4. Fonctionnaire dirigeant (art. 11) 15
5. Confidentialité (art. 18) 15
6. Protection des données personnelles 16

7. Droits intellectuels (art. 19 à 23) ... 16
Section (B) - Financial guarantees ... 16
8. Cautionnement (art. 25 à 33) ... 16
Section (C) - Documents du marché ... 17
9. conformité de l'exécution (art. 34) ... 17
Section (D) - Modifications au marché public ... 17
10. Remplacement de l'adjudicataire (art. 38/3, °1) ... 17
11. Révision des prix (art. 38/7) ... 18
12. Indemnités suite aux suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur durant l'exécution (art. 38/12) 18
13. Circonstances imprévisibles ... 19
14. Impositions ayant une incidence sur le montant du marché (art. 38/8) ... 19
15. Conditions d'introduction (art. 38/14 à 38/17) ... 19
Section (F) - Modalités d'exécution ... 20
16. Commandes partielles (art. 115) ... 20
17. Délais et clauses (art. 116) ... 20
18. Lieu d'exécution (art. 118) ... 20
19. Transfert de propriété (art. 132) ... 20
Section (G) - Moyens d'action ... 20
20. Défaut d'exécution (art. 44) ... 20
21. Amendes pour retard (art. 46 et 123) ... 21
22. Mesures d'office (art. 47 et 124) ... 21
Section (H) - Fin du marché public ... 22
23. Réception des produits fournis (art. 64, 120 et 128-131) ... 22
24. Délai de garantie (art. 65 et 134) ... 22
25. Réception définitive (art. 135) ... 22
26. Facturation et paiement (art. 66-72 et 127) ... 22

5 Termes de référence ... 24

6 Récapitulatif des documents à remettre ... 93

7 Formulaires ... 94
1. Fiche d'identification ... 94
2. Liste des sous-traitants ... **Erreur ! Signet non défini.**
3. Formulaire d'offre - Prix - lot 1 ... **Erreur ! Signet non défini.**
4. Formulaire d'offre - Prix - lot 2 ... **Erreur ! Signet non défini.**
5. Formulaire d'offre - Prix - lot 3 ... **Erreur ! Signet non défini.**
6. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion ... **Erreur ! Signet non défini.**

1 GENERALITES

1. LE POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles), dénommée ' Enabel ' suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement de Enabel, Agence belge de Développement.

1.2. Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

1.3. Pour ce marché public Enabel, au Burkina Faso, est représenté par

Nom	**Fonction**
NOORDHOLLAND DE JONG Jozef	Directeur Pays

2. REGLES REGISSANT CE MARCHE PUBLIC

2.1. Ce marché public est régi, entre autres, par les dispositions suivantes :

(a) La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

(b) L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

(c) L'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

(d) La loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, a l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

(e) Les Circulaires du Premier ministre en matière de marchés publics ;

(f) La Politique d'Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;

(g) La Politique d'Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019.

2.2. Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur https://bosa.belgium.be/fr/themes/marches-publics ;

Le code éthique et les politiques d'Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web d'Enabel via https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite/.

3. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

3.1. Ce marché public doit être exécuté et interprété conformément au droit belge. En cas de conflit concernant l'interprétation, l'application ou l'exécution de ce cahier spécial des charges, les

parties tenteront d'abord toutes les possibilités de conciliation. Sauf en cas d'urgence, les parties éviteront tout recours judiciaire sans notification préalable.

3.2. En cas de litige, la correspondance doit (également) être envoyée à l'adresse suivante :

Enabel S.A.
Global Procurement Services
A l'attention de Mme. Laura Jacobs
Rue Haute 147
1000 Bruxelles
Belgique

3.3. Tout litige concernant ce marché public relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Le français ou le néerlandais sont les langues de procédure.

2 OBJET ET PORTEE DU MARCHE PUBLIC

1. NATURE DU MARCHE

1.1. Ce marché public est un contrat de fourniture pour l'achat de biens relatifs à : l'acquisition d'équipements au profit des MPME accompagné pour le SME LOOP et la labélisation.

1.2. Les fournitures requises dans le cadre de ce marché public relèvent du code(s) CPV :

(a) 30190000-7.

2. LOTS

2.1. Ce marché public comprend **3 (trois)** lots, chacun desquels est indivisible.

2.2. Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour **tous les lots**.

2.3. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

2.4. Les lots sont :

Lot N°	Titre du lot
1	Outillage et équipements des métiers techniques et artisanaux
2	Équipements de transformation agroalimentaire et articles ménagers
3	Équipements d'appui et d'aménagement

2.5. Le pouvoir adjudicateur limite les lots pouvant être attribués à un seul soumissionnaire au **maximum un lot**. Lorsque l'application des critères d'attribution (la clause 13 du chapitre 3 Procédure) conduirait à attribuer à un soumissionnaire un nombre de lots supérieur au nombre maximal, les critères ou règles objectifs et non discriminatoires seront appliqués pour déterminer quels lots seront attribués à ce soumissionnaire : Le soumissionnaire se verra attribuer le(s) lot(s) le(s) mieux(x) classé(s) dans l'ordre de préférence pour l'attribution des lots qu'il doit indiquer dans son offre.

3. POSTES

3.1. Chaque lot de ce marché public consiste en les articles énumérés à la clause 0 du chapitre 7 Formulaires - Formulaire d'offre - Prix.

3.2. Ces articles sont regroupés pour former un seul lot. Les offres partielles pour des articles individuels ne sont pas autorisées ; le soumissionnaire doit soumettre une offre pour tous les articles du lot.

4. DUREE DU MARCHE PUBLIC

4.1. Ce marché public prend cours **le jour suivant la notification de l'attribution** et se termine **à l'achèvement de l'exécution** (la clause 17 du chapitre 4 Conditions contractuelles particulières).

4.2. Ce marché public **NE PEUT PAS** être reconduit.

5. VARIANTES

5.1. Les variantes **ne sont PAS** permises. Chaque soumissionnaire peut soumettre une seule offre, et aucune variante ne sera acceptée.

6. OPTIONS

6.1. Le soumissionnaire **ne peut PAS** introduire d'options. Les options libres sont interdites. Toute option proposée sera rejetée.

3 PROCEDURE

SECTION (A) - INSTRUCTIONS GENERALES DE LA PROCEDURE

1. MODE DE PASSATION

Le présent marché public est attribué par le biais d'une procédure négociée sans publication préalable, conformément à l'article 42, § 1, °1, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.1. Gestionnaire du marché public

L'attribution de ce marché public est coordonnée par :

YAMEOGO Marc

Acheteur Public

marc.yameogo@enabel.be

Tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les (potentiels) soumissionnaires concernant ce marché public doivent passer exclusivement par ce contact. Toute autre forme de contact avec le pouvoir adjudicateur à propos de ce marché public est interdite, sauf disposition contraire prévue dans ce cahier spécial des charges.

2.2. Demande de clarifications

Les (potentiels) soumissionnaires ont jusqu'au **douzième jour** (inclus) avant la date limite pour l'introduction des offres pour poser des questions concernant ce cahier spécial des charges et le marché. Toutes les questions doivent être adressées par écrit au gestionnaire mentionné à la clause 2.1 et seront traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été reçues.

M. Marc YAMEOGO
Acheteur public, Enabel au Burkina Faso
marc.yameogo@enabel.be

Cc à :

Mme Christiane Lengani / Ouedraogo
Experte en contractualisation, Enabel au Burkina Faso
christiane.lengani@enabel.be

et à
Mme. Valérie Kouakou
Expert en contractualisation, Enabel au Burkina Faso
valerie.kouakou@enabel.be

Aucune information ne sera communiquée sur l'évolution de la procédure avant la notification de la décision d'attribution.

3. DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de **60 (soixante) jours calendrier**, à compter de la date limite de réception des offres.

4. DONNEES A MENTIONNER DANS L'OFFRE

4.1. L'attention des soumissionnaires est attirée sur les principes généraux édictés au titre 1 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et qui sont applicables à la présente procédure de passation.

4.2. L'offre et toutes les annexes à l'offre doivent être rédigés en :

(a) français.

4.3. Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

4.4. Le soumissionnaire doit indiquer clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par le pouvoir adjudicateur.

4.5. Le soumissionnaire est tenu d'utiliser les formulaires joints en annexe :

(a) Fiche d'identification (voir la clause 1 du chapitre 7 Formulaires) ;

(b) Liste des sous-traitants (voir la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du chapitre 7 Formulaires) ;

(c) Formulaire d'offre - Prix (voir la clause 0 du chapitre 7 Formulaires)

(d) Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (voir la clause 0 du chapitre 7 Formulaires).

A défaut d'utiliser ces formulaires, le soumissionnaire supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et les formulaires.

4.6. Le soumissionnaire joint également à son offre :

(a) Tous les documents demandés dans le cadre de des critères d'attribution (voir la clause 13) ;

(b) L'ordre de préférence pour l'attribution des lots (voir la clause 2 du chapitre 2 Objet et portée du marché public) ;

(c) Le détail des prix proposés, en indiquant pour chaque poste les différents éléments inclus dans le prix et les taxes applicables ;

(d) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s).

4.7. Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, l'offre doit contenir une copie des documents suivants pour chaque participant au groupement :

(a) Fiche d'identification (voir la clause 1 du chapitre 7 Formulaires) ;

(b) Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (voir la clause 0 du chapitre 7 Formulaires) ;

(c) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s) ;

(d) L'accord d'association signé par chaque participant, indiquant clairement le ou la représentant. e de l'association.

4.8. Les participants à un groupement d'opérateurs économiques doivent désigner celui d'entre eux qui représentera le groupement à l'égard du pouvoir adjudicateur.

5. DEVISE DE L'OFFRE

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en **FCFA**.

6. DETERMINATION DES PRIX

6.1. Lot 1 : Outillage et équipements des métiers techniques et artisanaux

6.2. Lot 2 : Équipements de transformation agroalimentaire et articles ménagers

6.3. Lot 3 : Équipements d'appui et d'aménagement

6.4. En application de l'article 37 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le pouvoir adjudicateur peut effectuer toutes les vérifications sur pièces comptables et tous contrôles sur place de l'exactitude des indications fournis dans le cadre de la vérification des prix.

7. ÉLEMENTS INCLUS DANS LE PRIX

7.1. Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Le taux de TVA est indiqué séparément, si applicable.

Sont notamment inclus dans les prix :

(a) Les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;

(b) Le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison et les moyens d'accès ;

(c) La documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur ;

(d) Le montage et la mise en service ;

(e) La formation nécessaire à l'usage ;

(f) Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;

(g) Les droits de douane et d'accise.

(h) Les frais de réception.

7.2. Tous les prix sont basés sur **Incoterms® 2020** : **DDP**.

8. INTRODUCTION DES OFFRES

Cette clause 8 s'applique à tous les soumissionnaires locaux, nationaux ou régionaux dans des contextes fragiles similaires. Pour cette catégorie de soumissionnaires, il n'est pas obligatoire de soumettre les offres par voie électronique, conformément aux dispositions de la clause Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.**

8.1. Sans préjudice des variantes éventuelles, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre par lot.

8.2. *Considérant l'article 14, § 2, °1 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, il ne serait pas approprié d'imposer l'obligation d'utiliser les moyens de communication électroniques visés à l'article 14, § 7, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.*

De par sa nature même, ce marché public est tel que les opérateurs économiques nationaux ou régionaux ne bénéficient pas d'un accès égal aux exigences liées à l'utilisation de la plateforme fédérale belge " e-Procurement ". Les caractéristiques techniques peuvent donc être discriminatoires et restreindre l'accès des opérateurs économiques à la procédure de passation de marché, notamment en ce qui concerne la vitesse et la qualité de la connexion internet, ainsi que la qualité du réseau de transport d'électricité.

De plus, les modalités spécifiques proposées par cette plateforme en matière de signature électronique ne sont pas encore compatibles avec les technologies de l'information et de la communication couramment utilisées.

8.3. Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

Un exemplaire original de l'offre complète sera introduit sur papier.

Le soumissionnaire joindra à l'offre les copies demandées dans ce cahier spécial des charges. Ces copies peuvent être introduites sous forme de un ou plusieurs fichiers au format .PDF sur Clé USB.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention :

Offre : **BFA22002-10171 Acquisition d'équipement au profit des MPME**
À l'attention de : **YAMEOGO Marc, Acheteur Public**.

8.4. **L'offre doit être introduit avant le 20 novembre 2026, à 12h00 (GMT)**, de l'une des manières suivantes :

(a) Par la poste (envoi normal ou recommandé) Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à : M. Marc YAMEOGO,

Enabel au Burkina Faso

Quartier Zone du Bois

(Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge)

Ouagadougou, Burkina Faso



(b) Par remise contre accusé de réception : Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : de 9h. à 12h. et de 13 h. à 17 h. - voir adresse mentionnée à cette clause 8.4 (a).

8.5. **Le pouvoir adjudicateur attire l'attention des soumissionnaires sur le fait que l'envoi d'une offre par courrier électronique ne répond pas aux conditions de cette clause 8. Les offres envoyées par courrier électronique seront rejetées.**

9. SIGNATURE DES OFFRES

9.1. **L'offre et tous les documents qui l'accompagnent doivent être numérotés et signés (signature manuscrite originale) par le soumissionnaire ou son représentant.** Il en va de même pour toute modification, suppression ou annotation apportée à ce document. Le représentant doit clairement indiquer qu'il est habilité à engager le soumissionnaire.

9.2. Les signatures sont émises par la ou les personne(s) compétente(s) ou mandatée(s) à engager le soumissionnaire. Cette disposition s'applique à chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques (consortium). Ces participants sont solidairement responsables.

9.3. Lorsque le rapport de dépôt est signé par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint l'acte électronique authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie scannée de la procuration.

10. DATE LIMITE D'INTRODUCTION ET OUVERTURE DES OFFRES

10.1. Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **20 novembre 2026** à **12h00 (GMT)**.

SECTION (D) - SELECTION, ATTRIBUTION & CONCLUSION

11. MOTIFS D'EXCLUSION

11.1. Les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs sont renseignés dans la déclaration sur l'honneur jointe à ce cahier spécial des charges (voir la clause 0 du chapitre 7 Formulaires).

11.2. Par l'introduction de la déclaration en annexe de ce cahier spécial des charges lors du dépôt de son offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 70 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, ni aux articles 61 à 64 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

11.3. Les motifs d'exclusion sont applicables à tous les participants qui, en tant que groupement d'opérateurs économiques, déposent ensemble une offre.

11.4. Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef du soumissionnaire dont l'offre est la mieux classée. À cette fin, il demandera au soumissionnaire concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle.

11.5. Le soumissionnaire peut joindre ces documents directement à son offre. Si le soumissionnaire ne transmet pas le ou les documents demandés dans le délai fixé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'exclure le soumissionnaire.

11.6. Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de ne pas attendre la demande du pouvoir adjudicateur et de demander le plus rapidement possible auprès des autorités compétentes du pays dans lequel ils sont établis, les documents qu'ils n'auraient pas joints à leur offre. En effet, les délais pour l'obtention de certains documents peuvent être longs.

11.7. Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires. C'est le cas pour les soumissionnaires belges (via la plateforme Telemarc), sauf pour l'extrait de casier judiciaire qui doit être demandé par le soumissionnaire lui-même.

11.8. **Conflits d'intérêts – Tourniquet (Article 51 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques)**

Sans préjudice des articles 6 et 69, alinéa 1er, 5°, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, un conflit d'intérêts inclut également toute situation de " tourniquet ". Cela se produit lorsqu'une personne physique ayant précédemment travaillé pour un pouvoir adjudicateur — que ce soit comme collaborateur interne, dans un lien hiérarchique, en tant que fonctionnaire, officier public ou sous toute autre capacité liée au pouvoir adjudicateur — intervient ultérieurement dans le cadre d'un marché public attribué par ce même pouvoir adjudicateur. Un conflit d'intérêts survient lorsqu'il existe un lien entre les activités précédemment effectuées par la personne pour le pouvoir adjudicateur et les activités réalisées dans le cadre du marché attribué.

12. APERÇU DE LA PROCEDURE

12.1. Dans une première phase, les offres introduites seront examinées sur le plan de la régularité formelle et matérielle.

12.2. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire régulariser les irrégularités dans l'offre des soumissionnaires.

12.3. Dans une seconde phase, les offres régulières formellement et matériellement seront examinées sur le plan du fond par une commission d'évaluation. Le pouvoir adjudicateur limitera le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution précisés dans ce cahier spécial des charges (la clause 13). Cet examen sera réalisé sur la base des critères d'attribution et a pour but de composer une shortlist de soumissionnaires avec lesquels des négociations seront menées.

12.4. Ensuite vient la phase des négociations. Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, le pouvoir adjudicateur peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas, l'offre initiale vaut comme offre définitive.

12.5. Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en lice et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO (*Best and Final Offer*). Après la clôture des négociations, les BAFO seront évaluées quant à leur régularité et comparées sur la base des critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés dans la clause 13) sera désigné comme adjudicataire pour ce marché public, après vérification de l'absence de motifs d'exclusion.

13. CRITERES D'ATTRIBUTION

13.1. Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte des critères suivants :

Critère d'attribution	Pondération du critère (%)	Évaluation ou formule du critère
Prix	100	Point offre A = $\frac{\text{montant offre la plus basse} * 100}{\text{montant offre A}}$

13.2. Le présent marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation la plus élevée, après que le pouvoir adjudicateur aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude de la déclaration sur l'honneur et à condition que le contrôle ait démontré que la déclaration sur l'honneur correspond à la réalité.

14. ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC

14.1. Chaque lot de ce marché public sera attribué au soumissionnaire ayant soumis l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot concerné.

14.2. Conformément à l'article 85 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu d'attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur peut choisir soit de ne pas attribuer le marché public, soit de recommencer la procédure, si nécessaire, via une autre procédure de passation.

14.3. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de n'attribuer que certains lots et de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou de plusieurs nouveaux marchés, au besoin suivant un autre procédure de passation en application de l'article 58, § 1, troisième alinéa de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

15. CONCLUSION DU CONTRAT

15.1. Conformément à l'article 95, °2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre.

15.2. La notification est effectuée par les plateformes électroniques ou par courrier électronique, et, le même jour, par envoi recommandé.

15.3. Le contrat intégral consiste dès lors en les documents suivants :

(a) Le présent cahier spécial des charges et ses annexes ;

(b) La BAFO approuvée et toutes ses annexes ;

(c) La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;

(d) La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;

(e) Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

15.4. Dans un objectif de transparence, Enabel s'engage à publier annuellement une liste des attributaires de ses marchés. Par l'introduction de son offre, l'adjudicataire du marché se déclare d'accord avec la publication du titre du contrat, la nature et l'objet du contrat, son nom et localité, ainsi que le montant du contrat.

4 CONDITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES

1. Le présent chapitre de ce cahier spécial des charges contient les clauses particulières applicables au présent marché public par dérogation aux « Règles générales d'exécution des marchés publics » de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 (arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics), ci-après « RGE » ou qui complètent ou précisent celui-ci. Les articles indiqués ci-dessus (entre parenthèses) renvoient aux articles des « RGE ». En l'absence d'indication, les dispositions pertinentes des « RGE » sont intégralement d'application.

2. Dans ce cahier spécial des charges, il n'est pas dérogé aux « RGE ».

SECTION (A) - GENERAL

3. UTILISATION DES MOYENS ELECTRONIQUES (ART. 10)

L'utilisation des moyens électroniques pour les échanges durant l'exécution du marché est permise sauf indication contraire dans ce cahier spécial des charges.

Dans ces cas, les notifications du pouvoir adjudicateur seront envoyées à l'adresse ou au siège social mentionné dans l'offre.

4. FONCTIONNAIRE DIRIGEANT (ART. 11)

4.1. Le fonctionnaire dirigeant pour ce marché public est **M.COULIBALY Seydou**, **Chef de Projet**, courriel : seydou.coulibaly@enabel.be. Le fonctionnaire dirigeant est responsable du suivi de l' exécution du marché.

4.2. Une fois le marché conclu, le fonctionnaire dirigeant est l'interlocuteur principal de l'adjudicataire. Toute la correspondance et toutes les questions concernant l'exécution du marché lui seront adressées, sauf mention contraire expresse dans ce cahier spécial des charges.

4.3. Le fonctionnaire dirigeant a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris la délivrance d'ordres de service, l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes. Il peut ordonner toutes les modifications au marché qui se rapportent à son objet et qui restent dans ses limites.

4.4. Ne font toutefois pas partie de sa compétence : la signature d'avenants ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché. Pour de telles décisions, le pouvoir adjudicateur est représenté comme stipulé à la clause 1 du chapitre 1 Généralités.

4.5. Le fonctionnaire dirigeant n'est en aucun cas habilité à modifier les modalités (p. ex., délais d'exécution, …) du contrat, même si l'impact financier devait être nul ou négatif. Tout engagement, modification ou accord dérogeant aux conditions stipulées dans ce cahier spécial des charges et qui n'a pas été notifié par le pouvoir adjudicateur doit être considéré comme nul.

5. CONFIDENTIALITE (ART. 18)

5.1. Les adjudicataires qui, au cours de l'exécution du marché, reçoivent des informations, des documents ou des données de quelque nature que ce soit classés comme confidentiels et se rapportant, en particulier, à l'objet du marché, aux ressources nécessaires à son exécution et au fonctionnement des services du pouvoir adjudicateur, prennent les mesures nécessaires pour empêcher que ces informations, documents ou données ne soient divulgués à des tiers qui n'ont pas le droit d'en prendre connaissance.

5.2. Les adjudicataires qui, dans le cadre de l'exécution du marché, ont connaissance d'un dessin ou d'un modèle, d'un savoir-faire, d'une méthode ou d'une invention appartenant au pouvoir adjudicateur ou appartenant conjointement au pouvoir adjudicateur et à l'adjudicataire, s'abstiennent de toute communication à des tiers concernant ce dessin ou ce modèle, ce savoir-faire, cette méthode ou cette invention, à moins que ces éléments ne fassent l'objet du marché.

6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

6.1. **Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur s'engage à traiter les données à caractères personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sur la protection des données personnelles (le Règlement général sur la protection des données, RGPD). Dans les cas où la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel contient des exigences plus strictes, le pouvoir adjudicateur agira conformément à cette législation.

6.2. **Traitement des données personnelles par l'adjudicataire**

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel du pouvoir adjudicateur ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions suivantes sont d'application.

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec ce marché, l'adjudicataire est tenu de se conformer au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après “RGPD”) ainsi qu'à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il se conformera strictement aux obligations du RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en lien avec ce marché.

Compte tenu du marché il est à considérer que le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire seront chacun et ce, individuellement, responsables du traitement.

7. DROITS INTELLECTUELS (ART. 19 A 23)

7.1. Le pouvoir adjudicateur **n'acquiert pas** les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

7.2. Étant donné que le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Cette licence doit couvrir les modes d'exploitation nécessaires pour l'exécution du marché public.

SECTION (B) - FINANCIAL GUARANTEES

8. CAUTIONNEMENT (ART. 25 A 33)

Aucun cautionnement n'est requis pour ce marché public.

SECTION (C) - DOCUMENTS DU MARCHE

9. CONFORMITE DE L'EXECUTION (ART. 34)

Les fournitures doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications techniques mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

SECTION (D) - MODIFICATIONS AU MARCHE PUBLIC

10. REMPLACEMENT DE L'ADJUDICATAIRE (ART. 38/3, °1)

10.1. Champ d'application

La clause peut être appliquée dans le cas où l'adjudicataire du marché serait dans l'impossibilité de continuer l'exécution du marché pour cause de résiliation (art. 61, 62 ou 62/1, °2 des « RGE ») ou de mise en œuvre d'une mesure d'office (art. 47 des « RGE »).

10.2. Nature de la modification

Par dérogation de l'article 47, § 2, °3 des « RGE », le pouvoir adjudicateur peut, dans tous les cas précités, attribuer immédiatement un nouveau marché pour compte au(x) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché ou au soumissionnaire classé en deuxième position, pour tout ou partie du marché restant à exécuter, et ce sans entamer une nouvelle procédure de passation. Cet accord prendra la forme d'un avenant au contrat initial, à conclure entre le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire.

10.3. Conditions dans lesquelles il peut être fait usage de la clause de réexamen

Pour autant qu'il(s) remplisse(nt) les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document, et s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché, le pouvoir adjudicateur peut conclure un marché pour compte avec le(s) sous-traitant(s) de l'adjudicataire déjà engagé(s) dans l'exécution du marché.
A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le(s) sous-traitant(s) ou son(leurs) représentant(s), en lui (leur) demandant s'il(s) peut(peuvent) satisfaire aux conditions initiales du marché.
Si le(s) sous-traitant(s) ne peut(peuvent) pas satisfaire aux conditions initiales, un marché pour compte peut être conclu à des conditions modifiées. Avant de conclure un tel marché modifié, le pouvoir adjudicateur vérifie si les nouvelles conditions sont toujours plus avantageuses que celles du soumissionnaire classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale. Si tel n'est pas le cas, le pouvoir adjudicateur procède à la conclusion d'un marché pour compte tel que visé au deuxième alinéa ci-dessous.

Si le pouvoir adjudicateur ne peut ou ne souhaite pas faire usage de la possibilité mentionnée à l'alinéa précédent, un marché pour compte peut être conclu avec le soumissionnaire qui a été classé deuxième lors de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, pour autant qu'il remplisse les critères de sélection ainsi que les critères d'exclusions repris dans le présent document.
A cette fin, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire classé deuxième ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ledit soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.
Lorsque le soumissionnaire concerné ne consent pas au maintien des conditions de son offre initiale ou que l'offre modifiée ne demeure pas économiquement la plus avantageuse sur la base de l'évaluation des offres dans le cadre de la procédure d'attribution initiale (après exclusion de l'adjudicataire initial), le pouvoir adjudicateur :

(a) soit s'adresse successivement, suivant l'ordre de classement, aux autres soumissionnaires réguliers. Dans ce cas également, le pouvoir adjudicateur contacte le soumissionnaire

concerné ou son représentant pour lui demander s'il consent au maintien de son offre. Si ce soumissionnaire y consent sans réserve, le pouvoir adjudicateur procède à l'attribution et à la conclusion du marché.

(b) soit demande simultanément à tous les autres soumissionnaires réguliers de revoir leur offre sur la base des conditions initiales du marché, et attribue et conclut le marché en fonction de l'offre devenue économiquement la plus avantageuse.

En tout état de cause, le pouvoir adjudicateur s'assure que la vérification de l'absence de motifs d'exclusion et du respect des critères de sélection s'effectue d'une manière impartiale et transparente, soit dans le cadre de la procédure d'attribution initiale, soit lors de la conclusion du marché pour compte, afin qu'aucun marché ne soit attribué à un soumissionnaire (ou à un sous-traitant) qui aurait dû être exclu ou qui ne remplit pas les critères de sélection. Les exigences minimales de la sélection qualitative peuvent, le cas échéant, être adaptées au prorata de la partie restante du marché, si le marché pour compte n'est conclu que pour une partie du marché restant à exécuter.

Le marché pour compte sera conclu au moyen d'un avenant au contrat initial, qui sera signé par le pouvoir adjudicateur et le nouvel adjudicataire. Si le marché a déjà été partiellement exécuté, cet avenant indiquera avec précision toutes les parties du marché qui doivent encore être exécutées. L'avenant indique également toutes les conditions modifiées par rapport à l'offre initiale de l'adjudicataire initial et par rapport à l'offre initiale du nouvel adjudicataire. Si nécessaire, l'avenant indique la méthode d'application des conditions initiales au reste du marché. Toutes les autres conditions énoncées dans les documents du marché (le cahier spécial des charges et l'offre initiale de l'adjudicataire initial ou du nouvel adjudicataire) restent applicables sans modification.

Si un marché pour compte est conclu, une copie de l'avenant relatif au marché à conclure est, par dérogation à l'article 47, § 3, troisième alinéa, des « RGE », envoyée à l'adjudicataire initial par courrier électronique.
Si, à la suite de l'application d'une mesure d'office (article 47 des « RGE »), le prix du nouveau marché conclu pour compte dépasse le prix du marché initial, l'adjudicataire initial supporte les coûts supplémentaires.

11. REVISION DES PRIX (ART. 38/7)

Les révisions de prix ne sont pas autorisées dans le cadre de ce marché public.

12. INDEMNITES SUITE AUX SUSPENSIONS ORDONNEES PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR DURANT L'EXECUTION (ART. 38/12)

12.1. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre l'exécution du marché pendant une période donnée, notamment parce qu'il estime que le marché ne peut pas être exécuté sans inconvénient à ce moment-là.

12.2. Le délai d'exécution est prolongé à concurrence du retard occasionné par cette suspension, pour autant que le délai contractuel ne soit pas expiré. Lorsque ce délai est expiré, une remise d'amendes pour retard d'exécution peut être consentie.

12.3. Lorsque les prestations sont suspendues sur la base de cette clause 12.3, l'adjudicataire est tenu de prendre, à ses frais, toutes les précautions nécessaires pour préserver les prestations déjà exécutées et les matériaux des dégradations pouvant provenir de conditions météorologiques défavorables, de vol ou d'autres actes de malveillance.

12.4. L'adjudicataire a droit à des dommages et intérêts pour les suspensions ordonnées par le pouvoir adjudicateur lorsque :

(a) la suspension dépasse au total un vingtième du délai d'exécution et au moins dix jours ouvrables ou quinze jours de calendrier, selon que le délai d'exécution est exprimé en jours ouvrables ou en jours de calendrier ;

(b) la suspension n'est pas due à des conditions météorologiques défavorables ou à d'autres circonstances auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger et qui, à la discrétion du pouvoir adjudicateur, constituent un obstacle à continuer l'exécution du marché à ce moment ;

(c) la suspension a lieu endéans le délai d'exécution du marché.

13. CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES

13.1. L'adjudicataire n'a droit en principe à aucune modification des conditions contractuelles pour des circonstances quelconques auxquelles le pouvoir adjudicateur est resté étranger.

13.2. Une décision de l'Etat belge de suspendre la coopération avec le pays partenaire est considérée être des circonstances imprévisibles au sens du présent article. En cas de rupture ou de cessation des activités par l'Etat belge qui implique donc le financement de ce marché, Enabel mettra en œuvre les moyens raisonnables pour convenir d'un montant maximum d'indemnisation.

14. IMPOSITIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR LE MONTANT DU MARCHE (ART. 38/8)

14.1. Pour le présent marché, une révision des prix résultant d'une modification des impositions est possible si le cas se présente en Belgique ou dans le pays d'exécution concerné par ce marché public, et ayant une incidence sur le montant du marché.

14.2. Une telle révision des prix n'est possible qu'à la double condition suivante :

(a) la modification est entrée en vigueur après le dixième jour précédant la date ultime fixée pour la réception des offres ; et

(b) soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un indice, ces impositions ne sont pas incorporées dans la formule de révision prévue dans les documents du marché en application de l'article 38/7 des « RGE ».

14.3. En cas de hausse des impositions, l'adjudicataire doit établir qu'il a effectivement supporté les charges supplémentaires qu'il a réclamées et que celles-ci concernent des prestations inhérentes à l'exécution du marché.

En cas de baisse, il n'y a pas de révision si l'adjudicataire prouve qu'il a payé les impositions à l'ancien taux.

15. CONDITIONS D'INTRODUCTION (ART. 38/14 A 38/17)

15.1. Le pouvoir adjudicateur ou l'adjudicataire qui veut se baser sur une des clauses de réexamen telles que visées aux articles 38/9 à 38/12 des « RGE », doit dénoncer les faits ou les circonstances sur lesquels il se base, par écrit dans les trente jours de leur survenance ou de la date à laquelle l'adjudicataire ou le pouvoir adjudicateur aurait normalement dû en avoir connaissance.

15.2. L'adjudicataire ne peut invoquer l'application de l'une de ces clauses de réexamen, que s'il fait connaitre de manière succincte au pouvoir adjudicateur l'influence de ces faits ou circonstances sur le déroulement et le coût du marché, dans le délai mentionné à la clause 15.1, que les faits ou circonstances soient ou non connus du pouvoir adjudicateur.

SECTION (F) - MODALITES D'EXECUTION

16. COMMANDES PARTIELLES (ART. 115)

16.1. L'exécution du marché public est subordonnée à la notification d'une ou plusieurs commandes.

16.2. Les quantités présumées mentionnées dans le formulaire de prix ne peuvent être exécutées qu'après la transmission d'un bon de commande à cet effet par le fonctionnaire dirigeant par courrier électronique.

17. DELAIS ET CLAUSES (ART. 116)

17.1. Les fournitures doivent être exécutées dans un délai de **1 (un) mois**, à compter **du jour suivant la réception de la lettre de notification de la conclusion du contrat**.

18. LIEU D'EXECUTION (ART. 118)

Les fournitures seront livrées à l'adresse suivante :

Lot N°	Adresses de livraison
1	Communes de Kaya & de Boulsa (voir tableau de répartition par site du lot au chapitre 5)
2	Communes de Kaya & de Boulsa (voir tableau de répartition par site du lot au chapitre 5)
3	Communes de Kaya & de Boulsa (voir tableau de répartition par site du lot au chapitre 5)

19. TRANSFERT DE PROPRIETE (ART. 132)

Le pouvoir adjudicateur devient de plein droit propriétaire des fournitures dès qu'elles sont admises en compte pour le paiement conformément à l'article 127 des « RGE ».

SECTION (G) - MOYENS D'ACTION

20. DEFAUT D'EXECUTION (ART. 44)

20.1. L'adjudicataire est considéré en défaut d'exécution du marché :

(a) lorsque les prestations ne sont pas exécutées dans les conditions définies par les documents du marché ;

(b) à tout moment, lorsque les prestations ne sont pas poursuivies de telle manière qu'elles puissent être entièrement terminées aux dates fixées ;

(c) lorsqu'il ne suit pas les ordres écrits, valablement donnés par le pouvoir adjudicateur.

Tous les manquements aux clauses du marché, y compris la non-observation des ordres du pouvoir adjudicateur, sont constatés par un procès-verbal dont une copie est transmise

immédiatement à l'adjudicataire par envoi recommandé ou par envoi électronique (avec preuve de la date exacte d'envoi).

20.2. L'adjudicataire est tenu de réparer sans délai ses manquements. Il peut faire valoir ses moyens de défense par lettre recommandée adressée au pouvoir adjudicateur dans les quinze jours suivant le jour déterminé par la date de l'envoi du procès-verbal. Son silence est considéré, après ce délai, comme une reconnaissance des faits constatés.

20.3. Les manquements constatés à sa charge rendent l'adjudicataire passible d'une ou de plusieurs des mesures prévues aux articles 45 à 49, 123 et 124 des « RGE ».

21. AMENDES POUR RETARD (ART. 46 ET 123)

21.1. Les amendes pour retard sont indépendantes des pénalités prévues à l'article 45 des « RGE ». Elles sont dues, sans mise en demeure, par la seule expiration du délai d'exécution sans intervention d'un procès-verbal et appliquées de plein droit pour la totalité des jours de retard.

21.2. Les amendes pour retard sont calculées, conformément à l'article 123 des « RGE », à raison de **0,1 pour cent** par jour de retard, le **maximum en étant fixé à sept et demi pour cent**, de la valeur des fournitures dont la livraison a été effectuée avec un même retard.

21.3. Si le délai d'exécution constitue un critère d'attribution du marché, le montant de l'amende peut être porté à **dix pour cent maximum**, en fonction de l'importance relative accordée au critère d'attribution portant sur le délai d'exécution.

21.4. Nonobstant l'application des amendes pour retard, l'adjudicataire reste garant vis-à-vis du pouvoir adjudicateur des dommages et intérêts dont celui-ci est, le cas échéant, redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché.

22. MESURES D'OFFICE (ART. 47 ET 124)

22.1. Lorsque, à l'expiration du délai indiqué à l'article 44, § 2 des « RGE », pour faire valoir ses moyens de défense, l'adjudicataire est resté inactif ou a présenté des moyens jugés non justifiés par le pouvoir adjudicateur, celui-ci peut recourir aux mesures d'office décrites à la clause 22.2 Le pouvoir adjudicateur peut toutefois recourir aux mesures d'office sans attendre l'expiration du délai susmentionné, lorsqu'au préalable, l'adjudicataire a expressément reconnu les manquements constatés.

22.2. Les mesures d'office sont :

(a) la résiliation unilatérale du marché. Dans ce cas, la totalité du cautionnement ou, à défaut de constitution, un montant équivalent, est acquise de plein droit au pouvoir adjudicateur à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Cette mesure exclut l'application de toute amende du chef de retard d'exécution pour la partie résiliée ;

(b) l'exécution en régie de tout ou partie du marché non exécuté ;

(c) la conclusion d'un ou de plusieurs marchés pour compte avec un ou plusieurs tiers pour tout ou partie du marché restant à exécuter.

Les mesures prévues aux points (a), (b), et (c), sont appliquées aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. Toutefois, les amendes et pénalités qui sont appliquées lors de l'exécution d'un marché pour compte sont à charge du nouvel adjudicataire.

SECTION (H) - FIN DU MARCHE PUBLIC

23. RECEPTION DES PRODUITS FOURNIS (ART. 64, 120 ET 128-131)

23.1. Le pouvoir adjudicateur vérifie les fournitures au lieu de livraison. Les fournitures ne sont réceptionnées qu'après avoir satisfait aux vérifications, aux réceptions techniques et aux épreuves prescrites. Il procède aux constatations d'avaries éventuelles. Une déclaration constatant le résultat de la vérification, ainsi que la date d'arrivée des fournitures, sont consignés dans un procès-verbal ou éventuellement sur le bordereau ou la facture dont il est question à l'article 118, § 2 des « RGE ».

23.2. A l'expiration du délai de trente jours prenant cours à compter de la livraison, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

23.3. Pour ce marché, la réception provisoire se déroule comme suite : Il sera procédé à une double réception provisoire, comprenant une réception partielle au lieu de production et une réception complète au lieu de livraison. Toute réception provisoire partielle au lieu de production fait l'objet d'une demande adressée par écrit par le fournisseur au pouvoir adjudicateur. Pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de trente jours à compter du jour où la demande de réception lui parvient. Le délai dont dispose le pouvoir adjudicateur pour notifier sa décision est augmenté du nombre de jours nécessaires au voyage aller et retour des réceptionnaires.

24. DELAI DE GARANTIE (ART. 65 ET 134)

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée. Celui-ci est **d'un an**.

25. RECEPTION DEFINITIVE (ART. 135)

25.1. La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

25.2. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

26. FACTURATION ET PAIEMENT (ART. 66-72 ET 127)

26.1. Le pouvoir adjudicateur effectue la vérification et le paiement du montant dû au fournisseur dans le délai de traitement de trente jours à compter de la livraison, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en possession de la facture régulièrement établie.

26.2. Seules les livraisons exécutées de manière correcte pourront être facturés. La facture doit être libellée en **FCFA**.

26.3. Si la livraison a lieu en plusieurs fois, le délai de traitement est compté à partir de la livraison pour chacune des livraisons partielles.

26.4. L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante : **COULIBALY Seydou, seydou.coulibaly@enabel.be, Enabel au Burkina Faso Quartier Zone du Bois (Maison en face de l'entrée de la Croix Rouge) Ouagadougou, Burkina Faso.**

26.5. Afin qu'Enabel puisse obtenir les documents d'exonération de la TVA et de dédouanement dans les plus brefs délais, la facture originale et tous les documents ad hoc seront transmis dès que possible avant la réception provisoire.

5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

- Colonnes 1, complétées par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire) ;
- Colonnes 2, images illustratives. Ces images doivent juste servir de lignes directrices pour la compréhension des spécifications demandées.
- Colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et détailler l'offre (l'utilisation des mots « conforme » et « oui » sont à cet égard insuffisants)

La brochures et/ou la documentation fournie doit clairement indiquer les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur offre :

- La **brochure et/ou la documentation** avec des **photos** fournis par le fabricant ou du représentant du fabricant des équipements ;

Tout document justificatif attestant des **normes de qualité** élevées, telles que certificats CE, ISO, etc

Lot 1 : Outillage et équipements des métiers techniques et artisanaux

Spécifications requises	Images d'illustrations	. Spécifications proposées	. Notes, remarques, réf à documentation
1. Poste à souder 300 A **Caractéristiques techniques :** • Poste à souder onduleur (inverter) IGBT MMA 300 A • Alimentation 220 V mono / 380 V tri ±15 % • Tension à vide 65–75 V • Facteur de marche ≥ 60 % à 250 A • Électrodes 2,5–5 mm • Fonctions Hot Start, Arc Force, anti-collage			

• Ventilation forcée et protection thermique (usage jusqu'à 42 °C) • Compatible groupe électrogène • Livré avec câbles 10 m, porte-électrode, pince de masse et masque			
2. Meuleuse d'angle 230 mm **Caractéristiques techniques :** • Meuleuse d'angle Ø 230 mm • 2200 W • 6 500 tr/min • Démarrage progressif • Protection contre redémarrage • Poignée latérale anti-vibration • Carter réglable • Livrée avec 2 disques de coupe et 2 disques à meuler			
3. Meuleuse d'angle 125 mm **Caractéristiques techniques :** • Meuleuse d'angle Ø 125 mm • 900–1100 W • 11 000 tr/min • Poignée latérale • Disques de coupe aluminium inclus			

4. Perceuse à percussion **Caractéristiques techniques :** • Perceuse à percussion 850–1000 W • Mandrin auto-serrant 13 mm • Variateur de vitesse, inverseur • Capacité acier 13 mm / béton 16 mm • Poignée auxiliaire • Coffret + jeu de forets HSS			
5. Perceuse électrique 600–750 W, mandrin 10–13 mm **Caractéristiques techniques :** • Perceuse électrique 600–750 W • Mandrin 10–13 mm, variateur, réversible			
6. Perforateur (perceuse béton) sans fil **Caractéristiques techniques :** • Perforateur sans fil SDS-plus 18–20 V brushless • Énergie de frappe ≥ 2 J • 3 modes • 2 batteries Li-ion 4 Ah + chargeur rapide, coffret			

7. Visseuse sans fil **Caractéristiques techniques :** • Visseuse-perceuse sans fil 18 V • Couple ≥ 40 Nm • 2 vitesses • 2 batteries Li-ion 2 Ah + chargeur • Coffret d'embouts			
8. Étau moyen **Caractéristiques techniques :** • Étau d'établi en fonte ductile / acier forgé • Largeur des mors 150 mm • Ouverture ≥ 150 mm • Base pivotante 360° avec enclume • Fixation par 4 boulons			
9. Cisaille fixe moyenne **Caractéristiques techniques :** • Cisaille à levier sur socle • Capacité de coupe tôle acier jusqu'à 5 mm • Rond plein Ø 16 mm • Carré 13 mm • Lames en acier traité de 250 mm, démultiplication mécanique			

10. Plieuse de tôle **Caractéristiques techniques :** • Plieuse manuelle à tablier • Longueur utile 1250 mm • Capacité tôle acier 10/10 à 15/10 mm • Angle de pliage 0–135° • Butée réglable • Bâti acier mécano-soudé			
11. Table de soudage en UPN 100 **Caractéristiques techniques :** • Table de soudage sur châssis de 2 UPN 100 • Plateau tôle d'acier épaisseur 10 mm • Dimensions 2000 × 1000 × 850 mm • Pieds en tube carré 60 × 60 avec traverses			
12. Fraiseuse à copier **Caractéristiques techniques :** • Fraiseuse à copier pour profilés aluminium/PVC (usinage serrures, poignées, trous de drainage) • Moteur 1–1,2 kW • 220 V • Broche ≥ 12 000 tr/min • Rapport de copie 1:1 • Table de travail ≥ 900 mm • Serrage pneumatique ou manuel • Jeu de fraises			

13. Coffret de clés à douille **Caractéristiques techniques :** • Coffret de douilles 1/4" et 1/2" de 94 à 108 pièces en acier chrome-vanadium, douilles 4–32 mm, 2 cliquets, rallonges, cardan, embouts • Mallette rigide			
14. Jeu de clés plates **Caractéristiques techniques :** • Jeu de 12 clés plates à fourche 6 × 7 à 30 × 32 mm, chrome-vanadium			
15. Jeu de clés polygonales **Caractéristiques techniques :** • Jeu de 12 clés polygonales contre-coudées 6 × 7 à 30 × 32 mm, chrome-vanadium			
16. Jeu de clés en T **Caractéristiques techniques :** • Jeu de 8 clés à douille en T 8–19 mm • Acier traité			

17. Jeu de tournevis plats **Caractéristiques techniques :** • Jeu de 6 tournevis plats 3 à 8 mm • Lame chrome-vanadium • Poignée bi-matière			
18. Jeu de tournevis cruciformes (américains) **Caractéristiques techniques :** • Jeu de 6 tournevis cruciformes PH0 à PH3 • Lame chrome-vanadium • Pointe aimantée			
19. Coffret de tournevis complet **Caractéristiques techniques :** • Coffret de 30 à 40 pièces : tournevis plats, cruciformes, Torx • Embouts et porte-embout magnétique			
20. Caisse à outils **Caractéristiques techniques :** • Caisse à outils métallique 50 cm • 5 plateaux en cantilever • Fermeture cadenassable			

21. Marteau masse **Caractéristiques techniques :** • Massette 1,5 kg • Tête acier forgé • Manche fibre de verre anti-vibration			
22. Banc de travail **Caractéristiques techniques :** • Établi métallique 1500 × 700 × 850 mm • Plateau bois dur 40 mm ou tôle 3 mm • Tiroir fermant à clé • Étagère basse			
23. Tabouret en bois **Caractéristiques techniques :** • Tabouret en bois dur (hauteur ~45 cm) • Assemblage vissé-collé • Traité anti-termites			

24. Pince multiprise **Caractéristiques techniques :** • Pince multiprise 250 mm • Réglage par crémaillère • Poignées gainées			
25. Tenaille **Caractéristiques techniques :** • Tenaille russe 250 mm • Acier forgé trempé			
26. Multimètre **Caractéristiques techniques :** • Multimètre numérique CAT III 600 V : tensions AC/DC, courant 10 A, résistance, continuité sonore, diodes, test batterie • Coque antichoc, cordons de mesure			

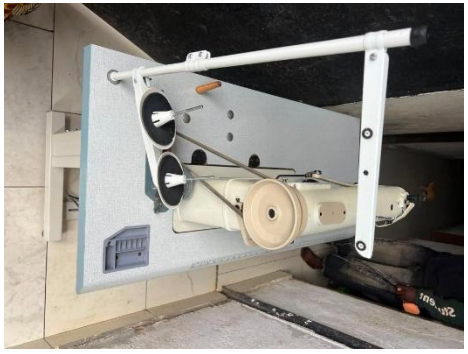
27. Arrache-volant moto (homme et dame) **Caractéristiques techniques :** • Extracteurs de volant magnétique en acier traité : 1 modèle pour motos homme (filetages courants M27 × 1 / M28 × 1) et 1 modèle pour scooters/motos dame			
28. Arrache-chaîne **Caractéristiques techniques :** • Dérive-chaîne moto pour chaînes 415 à 530 • Poinçons de rechange			
29. Trousseau de clé **Caractéristiques techniques :** • Trousseau (coffret) de clés pour mécanique d'engins à deux roues • Clés plates et mixtes de 8 à 24 mm • Clés à douilles 8 à 24 mm avec cliquet et rallonges • Clés Allen (6 pans), tournevis plats et cruciformes, pinces (universelle, à bec), marteau • Clé à bougie et démonte-pneus • Acier chrome-vanadium • Livré dans une mallette de rangement			

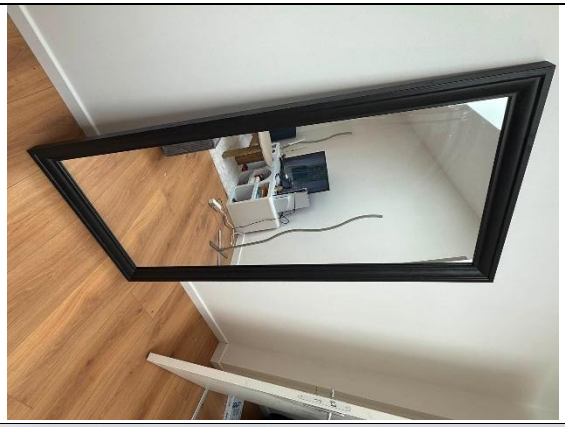
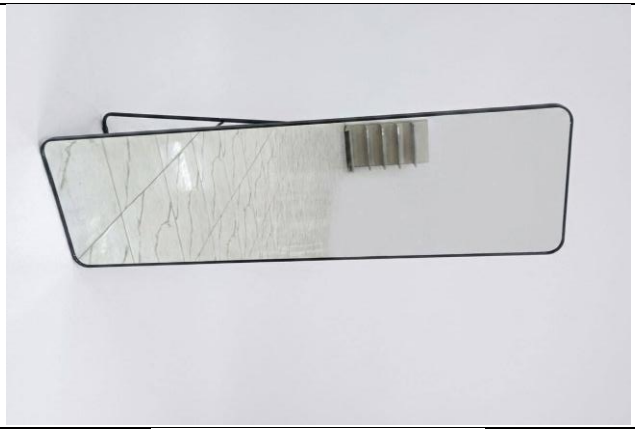
30. Chaussures de sécurité **Caractéristiques techniques :** • Chaussures de sécurité montantes S3 : embout acier • Semelle anti-perforation et antidérapante résistante aux hydrocarbures • Pointures : 42 (B4) et 45 (B10)			
31. Tenue de travail **Caractéristiques techniques :** • Tenue 2 pièces (veste + pantalon) en coton 100 % ≥ 240 g/m² • Poches multiples • Bandes réfléchissantes			
32. Casque de sécurité **Caractéristiques techniques :** • Casque de chantier norme EN 397 en PEHD • Harnais textile 6 points réglable, aérations, porte-lampe			

33. Brodeuse numérique **Caractéristiques techniques :** • Brodeuse informatisée 1 tête • 12 aiguilles • Champ de broderie 400 × 450 mm • Vitesse 1000–1200 pts/min • Écran tactile en français • Port USB • Mémoire ≥ 20 millions de points • Formats DST/DSB • Cerceaux casquette et plat inclus, logiciel de dessin, installation et formation • Livré avec onduleur/stabilisateur			
34. Machine piqueuse industrielle **Caractéristiques techniques :** • Machine à coudre industrielle piqueuse plate point noué 1 aiguille • Vitesse ≥ 4000 pts/min • Moteur servo direct-drive 550 W économique (faible consommation, compatible solaire/groupe) • Coupe-fil automatique en option • Lubrification automatique • Livrée avec table et bâti métallique • Kit d'aiguilles et canettes			

35. Machine à broder type 20U **Caractéristiques techniques :** • Machine à coudre industrielle zigzag type 20U (20U33/53) • Largeur zigzag 8–10 mm • Moteur servo 550 W • Table et bâti • Cerceaux de broderie et accessoires			
36. Fer à repasser électrique **Caractéristiques techniques :** • Fer à repasser professionnel à vapeur 2200–2400 W • Semelle céramique/inox • Thermostat réglable, anti-calcaire • Cordon renforcé 2 m			
37. Ciseaux de tailleur **Caractéristiques techniques :** • Ciseaux de tailleur 11–12 pouces • Acier forgé trempé • Lames affûtées • Poignées ergonomiques			

38. Ciseaux électriques **Caractéristiques techniques :** • Ciseaux électriques sans fil rechargeables • Lame circulaire Ø 25 mm • Coupe jusqu'à 10 mm d'épaisseur de tissu • Batterie Li-ion + chargeur			
39. Lot règle – équerre – perroquet **Caractéristiques techniques :** • Lot de traçage : règle aluminium 100 cm • Équerre de tailleur graduée 60 cm • Perroquet (pistolet de coupe) et mètre ruban			
40. Mannequin homme **Caractéristiques techniques :** • Buste de couture homme réglable (taille 46–54) sur pied tripode • Hauteur réglable • Recouvert de tissu épinglable			
41. Mannequin dame **Caractéristiques techniques :** • Buste de couture femme réglable (taille 38–46) sur pied • Hauteur réglable • Tissu épinglable			

42. Métier à tisser manuel **Caractéristiques techniques :** • Métier à tisser à pédales (type Faso Dan Fani) en bois dur traité anti-termites • Largeur de tissage 80–120 cm • 4 lisses, peigne métallique, ensouples, 2 navettes et accessoires d'ourdissage • Fabrication artisanale locale			
43. Table de mesure de 2 m **Caractéristiques techniques :** • Table de mesure/coupe 2000 × 1000 × 850 mm • Plateau en bois dur ou contreplaqué 22 mm avec réglet métrique incrusté • Piètement métallique			
44. Machine à fabriquer les perruques **Caractéristiques techniques :** • Machine industrielle à coudre les franges de cheveux (wefting machine) 3 fils • Moteur servo • Pied presseur spécial cheveux • Table et bâti • Accessoires de montage de perruques (têtes, pinces, aiguilles)			

45. Miroir 75 cm **Caractéristiques techniques :** • Miroir mural argenté 75 × 60 cm • Épaisseur 5 mm • Bords polis • Cadre aluminium avec fixations murales			
46. Miroir une face 120 cm **Caractéristiques techniques :** • Miroir mural 120 × 60 cm • 5 mm • Cadre aluminium • Fixations murales			
47. Miroir deux faces sur pied **Caractéristiques techniques :** • Poste de coiffage double face sur pied : 2 miroirs 120 × 60 cm • Cadre métal/alu • Tablettes de rangement de chaque côté			

48. Fauteuil (chaise) de coiffure **Caractéristiques techniques :** • Fauteuil de coiffure à pompe hydraulique • Réglage hauteur • Rotation 360° • Assise simili-cuir épais • Piètement chromé, repose-pieds			
49. Table à coffre (coiffeuse) **Caractéristiques techniques :** • Coiffeuse/console de salon 120 × 45 × 80 cm en panneau mélaminé 18 mm • 3 tiroirs + coffre fermant à clé • Chants PVC résistants à l'humidité			
50. Casque séchoir électrique **Caractéristiques techniques :** • Casque séchoir sur pied à roulettes • 1000–1300 W • 3 niveaux de température • Minuterie 0–60 min • Hauteur et inclinaison réglables • 220 V			

51. Séchoir (sèche-cheveux) **Caractéristiques techniques :** • Sèche-cheveux professionnel 2000–2400 W • Moteur AC longue durée • 2 vitesses / 3 températures • Air froid • 2 embouts • Câble 2,5 m			
52. Fer à lisser **Caractéristiques techniques :** • Lisseur professionnel plaques céramique/tourmaline • Température réglable 120–230 °C • Chauffe rapide • Cordon rotatif 360° • Arrêt automatique			
53. Tête maniable **Caractéristiques techniques :** • Tête d'entraînement à coiffer (cheveux naturels ou fibre résistante à la chaleur) avec pince de fixation sur table			

54. Trépied à perruque **Caractéristiques techniques :** • Trépied réglable en métal (hauteur 70–140 cm) pour tête à perruque • Avec pince de table			
55. Lave-pied **Caractéristiques techniques :** • Bassin de pédicure électrique avec chauffage • Massage et bain bouillonnant • 220 V			
56. Brosse électrique **Caractéristiques techniques :** • Brosse soufflante/chauffante 1000 W • 2 températures • Brosses interchangeables • Revêtement céramique			
57. Tabouret de coiffeuse à roulettes **Caractéristiques techniques :** • Tabouret de coiffeuse à roulettes • Réglable par vérin hydraulique • Assise simili-cuir			

58. Lave-tête professionnel **Caractéristiques techniques :** • Bac à shampooing avec fauteuil intégré (type BX-637) • Cuvette céramique inclinable • Mitigeur eau chaude/froide avec douchette, siphon • Assise simili-cuir			
59. Kit de dreadlocks **Caractéristiques techniques :** • Kit professionnel de dreadlocks : outils d'interlock (aiguilles 2, 3 et 4 mm), crochets 0,5 / 0,75 / 1 mm, peigne à locks, pinces • Trousse de rangement			
60. Moule de 15 creux pour confection de briques en ciment **Caractéristiques techniques :** • Moule de confection de briques creuses en ciment • Numéro 15 creux (dimensions de la brique : 40 x 20 x 15 cm) • Tôle d'acier ép. ≥ 3 mm, renforcée par cornières • Noyaux (alvéoles) démontables, poignées de démoulage • Fabrication artisanale, soudures solides			

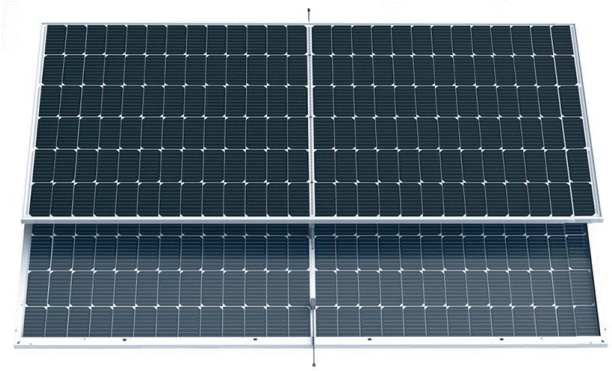
61. Moule de 13 creux pour confection de briques en ciment **Caractéristiques techniques :** • Moule de confection de briques creuses en ciment • Numéro 13 creux (dimensions de la brique : 40 x 20 x 13 cm) • Tôle d'acier ép. ≥ 3 mm, renforcée par cornières • Noyaux (alvéoles) démontables, poignées de démoulage • Fabrication artisanale, soudures solides			
62. Moule de 20 plein pour confection de briques pleines en ciment **Caractéristiques techniques :** • Moule de confection de briques pleines en ciment • Numéro 20 (dimensions de la brique : 40 x 20 x 20 cm) • En fer : tôle d'acier ép. ≥ 3 mm, renforcée par cornières • Poignées de manutention et de démoulage • Fabrication artisanale			
63. Moule de 14 plein pour confection de briques pleines en ciment **Caractéristiques techniques :** • Moule de confection de briques pleines en ciment • Numéro 14 (dimensions de la brique : 40 x 20 x 14 cm) • En fer : tôle d'acier ép. ≥ 3 mm, renforcée par cornières • Poignées de manutention et de démoulage • Fabrication artisanale			

64. Sacs de ciment **Caractéristiques techniques :** • Ciment Portland composé CPJ 45 (CEM II/B 42,5) • Sac de 50 kg • Conforme aux normes en vigueur au Burkina Faso • Sacs intacts, non éventés, fabrication récente (moins de 3 mois) • Marque : CIMFASO, CIMBURKINA, DIAMOND CEMENT ou équivalent			
65. Poly tank 1000 litres d'eau **Caractéristiques techniques :** • Citerne / cuve de stockage d'eau en polyéthylène de qualité alimentaire • Capacité : 1 000 litres • Forme cylindrique verticale ; Ø ≈ 1,05 à 1,10 m ; hauteur ≈ 1,30 à 1,40 m • Multicouche (3 couches) avec traitement anti-UV et couche intérieure anti-algues • Couvercle à vis étanche • Raccords d'entrée, de sortie et de vidange (½" à 1") fournis • Fourni avec robinet			
66. Moule de briques d'aération (boite de lettre) **Caractéristiques techniques :** • Moule de briques d'aération (claustras type « boîte aux lettres ») • Dimensions de la brique : 40 x 20 x 15 cm (ou selon modèle local) • En fer : tôle d'acier ép. ≥ 3 mm • Noyaux de découpe démontables • Poignées de démoulage • Fabrication artisanale			

67. Moule de confection de pavés en ciment **Caractéristiques techniques :** • Moule de pavés autobloquants en ciment • Forme : pavé hexagonal (selon illustration) ou type « I » / « S » au choix du bénéficiaire • Épaisseur du pavé : 6 à 8 cm • En fer : tôle d'acier ép. ≥ 3 mm • Poignées de démoulage • Fabrication artisanal			
68. Groupe électrogène 10 kVA **Caractéristiques techniques :** • Groupe électrogène diesel 10 kVA (prime) / 5,5 kVA (secours) • Monophasé 230 V 50 Hz • Régulateur de tension AVR • Moteur refroidi par air • Démarrage électrique + lanceur • Réservoir ≥ 12 L (autonomie ≥ 8 h à 75 %) • Protection basse pression d'huile, disjoncteur • Filtre à air renforcé contre la poussière • NB : alimente le poste à souder jusqu'à ~160 A			
69. Plaque (panneau) solaire 550 Wc **Caractéristiques techniques :** • Panneau photovoltaïque monocristallin 550 Wc (PERC ou TOPCon) • Rendement ≥ 21 % • Cadre aluminium anodisé • Boîte de jonction IP68 • Verre trempé 3,2 mm • Certifié IEC 61215 / 61730 • Garantie produit 10 ans et puissance 25 ans			

70. Batterie/ générateur Hybride portable **Caractéristiques techniques :** • Batterie/ générateur Hybride portable (rechargeable au courant et au solaire), • Puissance: 1200 W • Sortie: AC 220 V • 2 prises universelles • 4 ports USB + Type-C • Entrée/Sortie DC 12 V • Écran LCD intelligent • Lampe LED intégrée • Batterie lithium haute capacité • Recharge rapide • Autonomie : 12h • Rechargeable par courant et panneau solaire • Avec une autonomie de 18h du temps • ACCESSOIRES INCLUS : Lampe 12V, Chargeur adaptateur 220V , Fiche 12V • Système complet de protection électrique			
71. Lampe solaire « all in one » **Caractéristiques techniques :** • Lampadaire solaire intégré LED 100 W réels • Panneau et batterie LiFePO4 intégrés • Détecteur de mouvement • Autonomie ≥ 2 nuits • IP65 • Avec bras de fixation			

72. Groupe électrogène 20 KVA **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser • Refroidissement à eau • Démarrage automatique intégré • Carburant : Diesel • Puissance : 20 KVA triphasée • Démarrage : À clef • Capacité du réservoir : 100 litres • Autonomie : 8 à 12 heures selon utilisation • Alternateur • Régulation automatique de tension (AVR) • Protection contre surcharge • Tableau de commande (voltage, fréquence, heures) • Disjoncteur de protection • Démarrage automatique (ATS)			

73. Plaque solaire **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser • Puissance : 580W • Type de cellule : Monocristalline • Nombre de cellules : 60 cellules (ou 120 demi-cellules / Half-Cells pour une meilleure gestion des ombrages) • Rendement du module : Environ 19,4% à 20,2% • Tension à puissance (Vmp) : ~ 39,2 V • Courant à puissance maximale (Imp) : ~ 9,19 A • Tension de circuit ouvert (Voc) : ~ 47,2 V • Courant de court-circuit (Isc) : ~ 9,73 A • Dimensions : 1684 mm × 1004 mm × 35 mm • Poids : ~ 19 kg • Cadre : Alliage d'aluminium anodisé (robuste face à la corrosion et aux vents forts) • Verre : Verre trempé antireflet à haute transmission de 3,2 mm • Boîte de jonction : Indice de protection IP67 ou IP68 (étanchéité maximale contre la poussière et l'eau) • Cadre des plaques y compris • Câblage de 25 mètres			

74. Batterie/ générateur Hybride portable **Caractéristiques techniques :** • Batterie/ générateur Hybride portable (rechargeable au courant et au solaire), • Puissance : 1200 W • Sortie : AC 220 V • 2 prises universelles • 4 ports USB + Type-C • Entrée/Sortie DC 12 V • Écran LCD intelligent • Lampe LED intégrée • Batterie lithium haute capacité • Recharge rapide • Autonomie : 12h • Rechargeable par courant et panneau solaire • Avec une autonomie de 18h du temps • ACCESSOIRES INCLUS : Lampe 12V, Chargeur adaptateur 220V, Fiche 12V • Système complet de protection électrique inclus			
75. Chauffe-eau solaire à pression • Capacité : 150 litres • Cuve inox • Plaque intégrée • Cuve intérieure en acier inox alimentaire SUS 304-2B (épaisseur : 1.2 mm) • Cuve extérieure galvanisée (épaisseur : 0.4 mm) • Isolation en polyuréthane (épaisseur : 55 mm) • Accessoire d'installation inclus			

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR SITE DE LIVRAISON – LOT 1

N°	Poste	Quantité totale	Quantité Kaya	Quantité Boulsa
1	Poste à souder 300 A	4	4	0
2	Meuleuse d'angle 230 mm	2	2	0
3	Meuleuse d'angle 125 mm	1	1	0
4	Perceuse à percussion	1	1	0
5	Perceuse électrique 600–750 W, mandrin 10–13 mm	1	1	0
6	Perforateur (perceuse béton) sans fil	1	1	0
7	Visseuse sans fil	1	1	0
8	Étau moyen	1	1	0
9	Cisaille fixe moyenne	1	1	0
10	Plieuse de tôle	1	1	0
11	Table de soudage en UPN 100	2	2	0
12	Fraiseuse à copier	2	2	0
13	Coffret de clés à douille	1	1	0
14	Jeu de clés plates	1	1	0
15	Jeu de clés polygonales	1	1	0
16	Jeu de clés en T	1	1	0
17	Jeu de tournevis plats	1	1	0
18	Jeu de tournevis cruciformes (américains)	1	1	0
19	Coffret de tournevis complet	1	1	0
20	Caisse à outils	1	1	0
21	Marteau masse	1	1	0
22	Banc de travail	1	1	0
23	Tabouret en bois	1	1	0
24	Pince multiprise	1	1	0
25	Tenaille	1	1	0
26	Multimètre	1	1	0
27	Arrache-volant moto (homme et dame)	2	2	0
28	Arrache-chaîne	1	1	0
29	Trousseau de clé	1	0	1
30	Chaussures de sécurité	2	2	0
31	Tenue de travail	1	1	0
32	Casque de sécurité	1	1	0
33	Brodeuse numérique	1	0	1
34	Machine piqueuse industrielle	3	2	1
35	Machine à broder type 20U	2	1	1

36	Fer à repasser électrique	2	1	1
37	Ciseaux de tailleur	1	0	1
38	Ciseaux électriques	1	0	1
39	Lot règle – équerre – perroquet	1	1	0
40	Mannequin homme	2	2	0
41	Mannequin dame	1	0	1
42	Métier à tisser manuel	2	2	0
43	Table de mesure de 2 m	1	0	1
44	Machine à fabriquer les perruques	1	1	0
45	Miroir 75 cm	4	2	2
46	Miroir une face 120 cm	1	0	1
47	Miroir deux faces sur pied	1	1	0
48	Fauteuil (chaise) de coiffure	8	5	3
49	Table à coffre (coiffeuse)	2	1	1
50	Casque séchoir électrique	2	0	2
51	Séchoir (sèche-cheveux)	2	0	2
52	Fer à lisser	2	1	1
53	Tête maniable	4	2	2
54	Trépied à perruque	2	1	1
55	Lave-pied	2	1	1
56	Brosse électrique	2	1	1
57	Tabouret de coiffeuse à roulettes	2	2	0
58	Lave-tête professionnel	2	2	0
59	Kit de dreadlocks	1	1	0
60	Moule de 15 creux pour confection de briques en ciment	2	0	2
61	Moule de 13 creux pour confection de briques en ciment	2	0	2
62	Moule de 20 plein pour confection de briques pleines en ciment	2	0	2
63	Moule de 14 plein pour confection de briques pleines en ciment	2	0	2
64	Sacs de ciment	10	0	10
65	Poly tank 1000 litres d'eau	1	0	1
66	Moule de briques d'aération (boite de lettre)	2	0	2
67	Moule de confection de pavés en ciment	2	0	2
68	Groupe électrogène 10 kVA	2	2	0
69	Plaque (panneau) solaire 550 Wc	6	6	0
70	Batterie/ générateur Hybride portable	1	1	0
71	Lampe solaire « all in one »	4	4	0
72	Groupe électrogène 20 KVA	1	1	0

73	Plaque solaire	5	5	0
74	Batterie/ générateur Hybride portable	1	1	0
75	Chauffe-eau solaire à pression	1	1	0
	TOTAL (nombre d'unités)	**139**	**90**	**49**

Lot 2 : Équipements de transformation agroalimentaire et articles ménagers

Spécifications requises	Images d'illustrations	. Spécifications proposées	. Notes, remarques, réf à documentation
1. Broyeur polyvalent électrique **Caractéristiques techniques :** • Moulin multifonction à disques/marteaux pour céréales, arachide, soja, piment et pâtes • Moteur électrique monophasé 220 V 3 kW (option moteur thermique) • Débit 100–150 kg/h • Trémie et parties en contact avec l'aliment en inox • Grilles/disques de rechange fournis • Châssis acier peint anti-corrosion			

2. Extracteur de jus **Caractéristiques techniques :** • Centrifugeuse/extracteur de jus professionnel • Puissance 1000–1500 W • Corps et panier inox • Goulotte large ≥ 75 mm (fruits entiers) • Bac à pulpe ≥ 2 L • Débit ≥ 50 L/h • 220 V • Protection surcharge			
3. Mixeur électrique **Caractéristiques techniques :** • Blender professionnel 1500–2000 W • Bol 2 L incassable (polycarbonate/Tritan) • Lames inox 6 branches • Variateur + fonction pulse • Protection thermique			

4. Ensacheuse-remplisseuse **Caractéristiques techniques :** • Remplisseuse-doseuse semi-automatique à piston pour liquides (jus, yaourt) • Corps inox 304 • Dosage réglable 50–500 ml • Cadence 15–25 sachets/min • Commande par pédale • Associée à une soudeuse de sachets à pédale 400 mm • 220 V			
5. Broyeur de maïs **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser • Matière : entièrement inox • Répondant aux normes GMP • Structure d'opération entièrement fermée • Type : concasseur • Taille de sortie (mesh) : 20 – 120 • Poids (kg) : 300 • Capacité de production : 600-800 kg/heure • Vitesse de broche : 4800r/minute • Source d'énergie : Électrique • Puissance du moteur : 7,5 kW			

• Tension : 380V			
6. Séchoir solaire type tunnel **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser ***Dimensions et capacité :*** • Longueur : 10 m • Largeur : 8 m • Surface utile : 80 m² • Capacité totale : 2,5 tonnes • Nombre d'étagères (plateaux) : 34 disposé en deux rangées latérales • Couloir central pour circulation • Ventilation Naturelle ***Ossature*** • Ossature en acier ou métal soudé • Bonne résistance mécanique • Structure stable face au vent ***Couverture*** • Toiture en matériau translucide (film plastique ou polycarbonate) • Entrée de lumière solaire (effet serre) • Augmentation de la température intérieure • Présence de portes à double battant • Temps de séchage : 1 à 3 jours			

• Source principale d'énergie : solaire			
7. Balance électronique **Caractéristiques techniques :** • Marque : à préciser • Dimensions du plateau : 40 x 50 cm • Matière : acier inoxydable • Capacité minimum : 300 kg • Écran (Display) : Affichage LED rétroéclairé • Batterie rechargeable			
8. Extracteur de jus de fruits industriel **Caractéristiques techniques :** • Marque : a préciser • Capacité de production : 300 kg de fruits par heure • Rendement d'extraction : 90 % ***Dimensions hors tout :*** • Longueur : 1 250 mm • Largeur : 600 mm • Hauteur : 1 200 mm • Poids approximatif : 180 kg • Source d'énergie : Électricité • Type de moteur : Monophasé • Puissance du moteur : 3 kW • Tension d'alimentation : 220 V – 50 Hz			

• Vitesse de rotation :1 500 tr/min • Mode d'alimentation : Chargement manuel des fruits • Système d'extraction : Tamis rotatif avec vis • Système d'évacuation : Sorties séparées pour le jus et les résidus (fibres, peaux, graines) • Acier inoxydable alimentaire AISI 304 • Résistance élevée à la corrosion et aux acides présents dans les fruits • Surface polie facilitant le nettoyage et garantissant l'hygiène alimentaire			

9. Malaxeur électrique portatif **Caractéristiques techniques :** • Marque : à préciser • Puissance : 350 Watts • Alimentation : 220–240 V / 50–60 Hz • Type : Mixeur plongeant (immersion directe dans les préparations) • Vitesse de rotation : environ 10 000 à 15 000 tours/min • Corps (manche) : plastique renforcé ou inox • Pied mixeur : acier inoxydable (résistant à la corrosion) • Lame : acier inox trempé (haute résistance) • Longueur du pied : environ 300 mm • Poids : 2,5 kg • Longueur totale :600 mm • Pied démontable (facilité de nettoyage) • Fouet (optionnel) • Support mural • Variateur de vitesse intégré			

10. Echasseuse remplisseuse **Caractéristiques techniques :** • Marque : à préciser • Châssis en acier inoxydable : résistant à la corrosion, adapté pour l'agroalimentaire • Montée sur roulettes : facilite le déplacement dans l'atelier • Cadre vertical avec support de rouleau de film en partie supérieure • Capacité d'emballage : 2-99ml • Vitesse d'emballage : 10-15 sacs/min • Puissance : 480W • Dimension : 113*53*100mm • Poids : 57kg			
11. Tables à coupe de savon **Caractéristiques techniques :** • Table de coupe de savon à fils (découpe des pains en barres puis en morceaux) • Structure en acier inoxydable ou en fer peint • Dispositif de coupe à fils en acier inox tendus, écartement réglable • Plateau lisse et stable, dimensions ≈ 100 x 60 cm			

• Levier ou cadre de coupe manuel • Fabrication artisanale ou semi-industrielle			
12. Réfrigérateur-congélateur 750 L **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser • Volume brut total : 750 l • Tension nominale : 220-240v-50hz • Courant nominal : 1,0 a • Puissance d'entrée : 140 w • Type de réfrigérant : r134a/170g • Type de climat : tropical • Options de couleur : argent, gris foncé • Poids net : 65 kg • 2 portes avec clé, 2 paniers • Éclairage intérieur sur les deux portes • Fonction : congélateur/réfrigérateur • Hauteur du produit : 855mm • Largeur du produit : 1248mm • Profondeur du produit : 735mm			

13. Glacière ensemble 6 pièces **Caractéristiques techniques :** • Volume : respectivement 100 litres, 73 litres, 32 litres, 20 litres, 10 litres, 3 litres ***Dimensions intérieures :*** • Glacière de 100 litres :760 x 380 x 405 mm • Glacière de 73 litres : 720 x 410 x 400 mm • Glacière de 32 litres : 420 x 220 x 305 mm • Glacière de 70 litres 390 x 390 x 334 mm • Glacière de 10 litres : 290 x 290 x 153 mm • Protection isotherme performante • Fermeture hermétique			
14. Glacières **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser • Capacité : 165 litres • Dimensions extérieures (L x l x H) : 63 x 37 x 42 cm • Poids à vide : 5,2 kg ***Isolation ultra-performante :*** • Parois renforcées : Conçue en polyéthylène haute densité soufflé			

• Couvercle étanche et sécurisé équipé d'un joint d'étanchéité • Praticité : Dotée de poignées latérales renforcées et rabattables • Durabilité : Charnières et visserie en acier inoxydable conçues pour un usage intensif et répétitif			
15. Marmite N°30 **Caractéristiques techniques :** • Marmite en fonte d'aluminium (fabrication locale) N°30 • Capacité : environ 30 litres • Diamètre d'ouverture ≈ 40 cm • Avec couvercle et deux anses latérales coulées • Paroi épaisse et uniforme, sans fissures ni porosités • Usage : cuisson pour transformation agroalimentaire			
16. Marmite N°20 **Caractéristiques techniques :** • Marmite en aluminium coulé N°20 avec couvercle • Poignées latérales			

17. Marmite N°10 **Caractéristiques techniques :** • Marmite en aluminium coulé N°10 avec couvercle			
18. Bouteille de gaz 12,5 kg **Caractéristiques techniques :** • Bouteille de gaz butane 12,5 kg pleine (consigne + recharge) avec détendeur et tuyau flexible normalisé 1,5 m • Colliers de serrage			
19. Foyer à gaz 2 feux **Caractéristiques techniques :** • Réchaud à gaz 2 brûleurs en fonte • Cadre acier peint • Robinets laiton • Adapté aux grandes marmites de teinture • Livré avec détendeur et tuyau 1,5 m			

20. Gazinière **Caractéristiques techniques :** • Marque : a preciser • Matière : inox • Nombre de brûleurs : 5 foyers à gaz • 1 grand brûleur central (type wok ou haute puissance) • 4 brûleurs périphériques de tailles différentes • Four intégré : oui, avec porte vitrée • Commandes : 7 boutons de réglage en façade • Couvercle : couvercle rabattable en verre • Grilles : grilles métalliques émaillées • Allumage : allumage intégré (présence d'un interrupteur en façade)			

21. Bouteilles de gaz **Caractéristiques techniques :** • Marque : préciser • Usage courant : cuisine domestique • Contenance en gaz : 12,5 kg • Poids à vide : environ 15 kg • Poids total (plein) : environ 28 kg • Hauteur : 50 cm • Diamètre : 35 cm • Corps : acier soudé haute résistance • Revêtement : peinture anticorrosion			
22. Foyers métalliques **Caractéristiques techniques :** • Foyer amélioré métallique à bois/charbon de bois (type « Roumdé » à bois ou équivalent) • Adapté aux marmites N°20 à N°30 (diamètre d'ouverture ≈ 30 à 40 cm) • Corps en tôle d'acier ép. ≥ 1,5 mm, chambre de combustion isolée (revêtement argile/céramique) • Grille en fer rond Ø 10 à 12 mm, porte d'alimentation et ouverture d'aération			

• Trois supports de marmite soudés, poignées latérales en fer • Économie de combustible ≥ 35 % par rapport au foyer trois pierres • Fabrication artisanale locale, finition peinture haute température			
23. Foyers métalliques « Roumdé » **Caractéristiques techniques :** • Foyer métallique à gaz de type « Roumdé » (brûleur à gaz butane) • Brûleur en fonte, robinet de réglage de flamme • Structure en fer (cornière/fer plat) avec trois pieds stables • Support de marmite renforcé (compatible marmite N°30) • Fourni avec détendeur et tuyau de raccordement gaz normalisé (1,5 m) avec colliers de serrage • Compatible avec bouteille de gaz de 12,5 kg			

24. Poêles **Caractéristiques techniques :** • Grande poêle à deux anses (type plat à paella / friture) en acier inoxydable • Volume : 15 litres • Diamètre ≈ 50 à 60 cm • Fond épais pour bonne répartition de la chaleur • Avec manche / anses rivetées solides • Compatible foyer à gaz et foyer à bois			
25. Table inox **Caractéristiques techniques :** • Table de travail en inox 304 • 1200 × 700 × 850 mm • Plateau épaisseur ≥ 1 mm avec dosseret • Étagère basse • Pieds réglables en hauteur • Capacité ≥ 100 kg			
26. Bassine inox 100 L **Caractéristiques techniques :** • Bassine en acier inoxydable alimentaire 304 • Contenance 100 L • Épaisseur ≥ 0,8 mm • Bords roulés • 2 poignées rivetées • Résistante aux acides (jus, fruits)			

27. Bassine plastique renforcée 140 L **Caractéristiques techniques :** • Bassine ronde en polypropylène renforcé • 140 L • Poignées moulées			
28. Cuve inox 75 L **Caractéristiques techniques :** • Cuve inox 304 de 75 L • Épaisseur ≥ 1 mm • 2 poignées • Résistante aux bains de teinture chauds			

29. Lot de bassines plastiques **Caractéristiques techniques :** • Lot de 3 bassines en polypropylène alimentaire renforcé (40 L, 60 L, 80 L)			
30. Bassine aluminium 100 L **Caractéristiques techniques :** • Bassine en aluminium épais (fabrication locale) 100 L avec poignées			
31. Fût plastique 220 L **Caractéristiques techniques :** • Fût en PEHD qualité alimentaire • 220 L • Ouverture totale avec couvercle et cerclage métallique de fermeture • Traité anti-UV • Couleur bleue			
32. Polytank 1000 L **Caractéristiques techniques :** • Citerne verticale PEHD 1000 L • Qualité alimentaire • Multicouche anti-UV et anti-algues • Couvercle vissé • Sortie 3/4" avec vanne			

33. Table en inox **Caractéristiques techniques :** • Marque : à préciser • Propriétés du matériau : Normes HACCP • Longueur : 2000 mm • Largeur : 1100 mm • Hauteur : 900 mm • Capacité de Charge de 250 kg			
34. Bassines plastiques samarakolo **Caractéristiques techniques :** • Grande bassine ronde en plastique dur (polypropylène recyclé) de type « samarakolo » • Capacité : 60 à 80 litres environ • Diamètre d'ouverture : 70 à 80 cm ; hauteur : 30 à 35 cm • Épaisseur de paroi renforcée, rebord rigide servant de poignée • Résistante aux chocs et à la chaleur (usage en climat chaud) • Usage : lavage, trempage et manutention des produits de transformation • Fabrication locale (Burkina Faso) ; couleur au choix			

35. Louches **Caractéristiques techniques :** • Louche en aluminium ou inox (marque locale) • Longueur du manche : 40 cm • Capacité : 190 ml environ • Fabrication monobloc ou rivetée solide, bords lisses • Matériau de qualité alimentaire, résistant à la chaleur • Usage : transformation agroalimentaire (soumbala, beurre de karité, etc.)			
36. Passoires **Caractéristiques techniques :** • Passoire en acier inoxydable de qualité alimentaire • Diamètre : 30 à 40 cm • Perforations fines et régulières (Ø ≈ 2 à 3 mm) • Deux anses latérales rivetées ou soudées • Pied ou base annulaire stable • Résistante à la chaleur, facile à nettoyer • Usage : égouttage et filtrage en transformation agroalimentaire			

37. Seaux en plastique samarakolo de 20 litres **Caractéristiques techniques :** • Seau en plastique alimentaire (type samarakolo) • Anse métallique • Capacité utile : 20 litres • Diamètre extérieur haut : 327 mm • Diamètre extérieur bas : 282,1 mm • Hauteur : 320,2 mm • Poids : 570 g • Avec couvercle (si disponible)			

N.B :

- Joindre nécessairement les prospectus ou fiches techniques détaillés du fabricant et le catalogues (à la livraison) pour chaque équipement

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR SITE DE LIVRAISON – LOT 2

N°	Poste	Quantité totale	Quantité Kaya	Quantité Boulsa
1	Broyeur polyvalent électrique	4	2	2
2	Extracteur de jus	4	3	1
3	Mixeur électrique	2	2	0
4	Ensacheuse-remplisseuse	2	1	1
5	Broyeur de maïs	1	1	0
6	Séchoir solaire type tunnel	2	2	0
7	Balance électronique	2	2	0
8	Extracteur de jus de fruits industriel	1	1	0
9	Malaxeur électrique portatif	2	2	0
10	Echasseuse remplisseuse	1	1	0
11	Tables à coupe de savon	1	0	1
12	Réfrigérateur-congélateur 750 L	10	7	3
13	Glacière ensemble 6 pièces	9	6	3
14	Glacières	7	5	2
15	Marmite N°30	43	20	23
16	Marmite N°20	15	10	5
17	Marmite N°10	15	10	5
18	Bouteille de gaz 12,5 kg	10	8	2
19	Foyer à gaz 2 feux	2	2	0
20	Gazinière	3	2	1
21	Bouteilles de gaz	17	10	7
22	Foyers métalliques	12	0	12
23	Foyers métalliques « Roumdé »	2	0	2

24	Poêles	1	0	1
25	Table inox	10	7	3
26	Bassine inox 100 L	15	10	5
27	Bassine plastique renforcée 140 L	15	10	5
28	Cuve inox 75 L	10	8	2
29	Lot de bassines plastiques	5	5	0
30	Bassine aluminium 100 L	45	40	5
31	Fût plastique 220 L	25	15	10
32	Polytank 1000 L	2	2	0
33	Table en inox	8	8	0
34	Bassines plastiques samarakolo	20	0	20
35	Louches	10	0	10
36	Passoires	24	0	24
37	Seaux en plastique samarakolo de 20 litres	14	0	14
	TOTAL (nombre d'unités)	**371**	**202**	**169**

Lot 3 : Équipements d'appui et d'aménagement

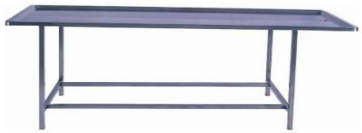
Spécifications requises	Images d'illustrations	Spécifications proposées	. Notes, remarques, réf à documentation
1. Armoire métallique **Caractéristiques techniques :** • Armoire métallique 2 portes battantes 1800 × 900 × 450 mm • Tôle 6/10 peinture époxy • 4 étagères réglables • Serrure à clé			
2. Armoire vitrée métallique **Caractéristiques techniques :** • Armoire vitrine métallique 1800 × 900 × 400 mm • Portes en verre 4–5 mm • 4 étagères réglables • Peinture époxy, serrure			
3. Placard alu vitré 2,5 × 2 m **Caractéristiques techniques :** • Placard en profilés aluminium 2,5 m × 2 m × 0,45 m • Portes coulissantes en verre 5 mm, étagères, serrure			

4. Ensemble table + 6 chaises **Caractéristiques techniques :** ❑ Caractéristiques techniques de la Table : • Type : Table de repas / terrasse pour 6 personnes. • Forme : Carrée. • Matériau : entièrement en aluminium embouti avec motif antidérapant en relief. • Structure : Tube en aluminium poli. • Couleur : Aspect métal argenté. • Résistance : Anticorrosion, adaptée à une utilisation intérieure et extérieure. • Dimensions estimées • Longueur : 80 cm. • Largeur : 80 cm. • Hauteur : 75 cm ❑ ❑ Caractéristiques techniques de la Chaise : • Type : Chaise pliante. • Matériau : entièrement en aluminium • Fonction : Pliable pour faciliter le rangement et le transport. • Utilisation : Intérieur / extérieur. • Résistance à la corrosion : Oui. • Dimensions : • Hauteur totale : 85 cm. • Largeur : 45 cm. • Profondeur : 50 cm. • Hauteur d'assise : 46 cm. • Charge admissible : 120 kg			

5. Table en plastique 80 × 50 cm **Caractéristiques techniques :** • Table en polypropylène renforcé 80 × 50 cm • Pieds démontables • Traitement anti-UV			
6. Chaise plastique à accoudoirs **Caractéristiques techniques :** • Chaise en polypropylène renforcé avec accoudoirs, empilable, anti-UV • Charge ≥ 120 kg			
7. Chaise plastique pieds en fer **Caractéristiques techniques :** • Chaise à coque polypropylène • Piètement en tube acier peint époxy • Charge ≥ 120 kg			

8. Chaise de bureau **Caractéristiques techniques :** • Fauteuil de bureau ergonomique dossier résille respirant • Réglage hauteur à vérin à gaz, accoudoirs • Soutien lombaire • Piètement 5 branches à roulettes			
9. Bureau comptoir **Caractéristiques techniques :** • Comptoir d'accueil 1400 × 600 × 1050 mm en mélaminé 18 mm • Tablette haute • Tiroir-caisse fermant à clé • Chants PVC			
10. Chaise d'accueille **Caractéristiques techniques :** • Banc d'attente monobloc à 3 places assises, monté sur une poutre transversale en acier tubulaire rectangulaire (environ 60 × 40 mm, épaisseur ≥ 1,2 mm). Il repose sur 2 piètements en aluminium moulé, avec patins réglables en plastique dur antidérapant • Longueur : 1 750–1 800 mm • Profondeur 650–700 mm • Hauteur totale 780–800 mm, hauteur d'assise 430–450 mm • Charge admissible ≥ 120 kg par place			

11. Vitrine d'exposition **Caractéristiques techniques :** • Marque : à préciser • Utilisations principales : Exposition de produits en magasin • Matière : Verre trempé sécurisé (4 mm à 10 mm) • Hauteur : 200 cm • Largeur : 120 cm • Profondeur : 60 cm • Porte coulissante • Ouverture double • Serrure à clé • Systèmes anti-vol • Coins arrondis pour éviter les blessures • Éclairage LED (faible consommation) • Nombre : 3 à 6 étagères (réglables en hauteur) • Charge maximale : 20 kg par étagère • Pieds fixes réglables • Couleurs : argent • Éclairage programmable			
12. Bancs de 3 mètres **Caractéristiques techniques :** • Longueur : 3,00 m ; largeur d'assise : 30 cm ; hauteur d'assise : 45 cm • Capacité : 5 à 6 personnes assises • Structure : tube carré métallique 40 x 40 mm (ép. 1,5 mm) avec entretoises de renfort • Assise en bois dur (madrier raboté ép. ≥ 4 cm) ou en tôle pliée ép. 2 mm			

• Pieds munis d'embouts de protection • Finition : antirouille + peinture glycérophtalique ; bois verni ou traité • Fabrication artisanale locale robuste			
13. Tables en fer **Caractéristiques techniques :** • Table de vente et de préparation en fer • Dimensions : 150 x 80 cm ; hauteur 85 cm • Plateau en tôle d'acier ép. ≥ 1,5 mm (ou inox pour préparation alimentaire) • Structure en tube carré 40 x 40 mm, avec tablette inférieure de rangement • Pieds munis d'embouts / patins • Traitement antirouille + peinture • Fabrication artisanale locale			
14. Vitres pour vente de galettes **Caractéristiques techniques :** • Vitrine de présentation pour vente de galettes • Cadre en aluminium ou en fer peint • Vitres en verre transparent ép. 4 à 5 mm • Dimensions indicatives : 80 x 50 x 50 cm • Porte coulissante à l'arrière (côté vendeur) • Étagère intérieure, base étanche facile à nettoyer • Protection des produits contre la poussière et les insectes			

15. Charrette à 3 roues blindée (pousse-pousse) **Caractéristiques techniques :** • Tricycle de vente à pédales avec caisson fermé en tôle galvanisée 15/10, bases et coté fermé • Roues 26" renforcées, frein • Fabrication locale			
16. Tricycle **Caractéristiques techniques :** **Moteur et performances** • Type de moteur : Monocylindre 4 temps (environ 196 cm³ réels) • Refroidissement : Par eau (avec radiateur) ou par air selon les versions • Allumage : Électrique (démarreur) et manuel (kick) • Transmission : Arbre de transmission (pont arrière), boîte de vitesses généralement à 5 rapports (parfois avec réducteur / crabotage) • Vitesse maximale : Entre 50 km/h et 60 km/h • Capacité du réservoir : Entre 10 et 16 litres (voire plus selon les modèles) **Dimensions et poids** • Dimensions hors tout (Longueur × Largeur × Hauteur) : Environ 3 500 mm à	APSONIC® 		

3 730 mm de long, 1 360 mm à 1 440 mm de large, et 1 420 mm à 1 490 mm de haut • Dimensions de la benne / boîte de chargement : Environ 1,8 m à 2,0 m de longueur sur 1,2 m à 1,3 m de largeur • Poids à vide : Entre 392 kg et 490 kg • Charge utile / Capacité de transport : De 450 kg à plus de 800 kg (et jusqu'à 1 400 kg sur certains modèles renforcés) **Châssis, roues et freinage** • Pneus avant / arrière : Généralement de taille 5.00-12 (roues de 12 pouces adaptées aux charges) • Freins : • Avant : Tambour • Arrière : Tambour ou système hydraulique renforcé • Suspensions : Fourche télescopique à l'avant et ressorts à lames / amortisseurs hydrauliques à l'arrière.			
17. Brouettes **Caractéristiques techniques :** • Brouette de chantier métallique, caisse en tôle d'acier ép. ≥ 0,8 mm emboutie • Capacité : 80 à 100 litres ; charge utile ≥ 150 kg • Châssis en tube d'acier Ø 32 mm minimum, peint ou galvanisé • Roue gonflable 3.50-8 avec chambre à air, jante métallique et roulements à billes • Deux pieds d'appui renforcés et poignées gainées • Traitement antirouille et peinture au four			

18. Chambres à air **Caractéristiques techniques :** • Chambres à air pour engins à deux roues (motos), marque CST ou équivalent • Caoutchouc butyl de haute qualité • Valve droite TR4 (TR87 pour roues arrière selon besoin) • Dimensions courantes : 2.50/2.75-17 (avant) et 2.75/3.00-17 et 3.00-18 (arrière) — à répartir selon les besoins des bénéficiaires • Livrées neuves, sous emballage individuel d'origine			
19. Pneus **Caractéristiques techniques :** • Pneus pour engins à deux roues (motos), marque CST ou équivalent • Dimensions courantes : 2.50/2.75-17 (avant) ; 2.75/3.00-17 et 3.00-18 (arrière) — à répartir selon les besoins • Pneus à chambre à air (Tube Type), structure diagonale • Indice de charge et de vitesse conformes aux recommandations constructeurs • Profil mixte route/piste adapté aux routes rurales • Neufs, date de fabrication de moins de 2 ans			

20. Abreuvoirs pour embouche ovine **Caractéristiques techniques :** • Type : abreuvoir métallique réalisé à partir d'un demi-fût (½ barrique) de 200 L coupé dans le sens de la longueur • Capacité utile : environ 90 à 100 litres • Tôle d'acier d'épaisseur minimale 1,2 mm, bords rabattus ou ourlés pour éviter les blessures des animaux • Support en fer cornière 40 x 40 x 4 mm, soudé, hauteur de l'abreuvoir 35 à 45 cm du sol (adaptée aux ovins) • Pieds stables, renforcés par entretoises • Intérieur nettoyé, sans résidus chimiques ; traitement antirouille + peinture extérieure • Fabrication artisanale locale, soudures continues et étanches			
21. Chevrons **Caractéristiques techniques :** • Chevrons en bois sec, section 60 x 40 mm (ou 8 x 6 cm selon disponibilité locale) • Longueur standard : 4,00 m • Essence : sapin classe 2 (CL2) ou bois dur local (caïlcédrat, etc.) • Bois traité contre les termites et insectes xylophages (traitement par trempage/badigeon) • Pièces droites, sans fentes, nœuds noirs ni flaches importants • Usage : charpente de hangars			

22. Mangeoires pour embouche bovine **Caractéristiques techniques :** • Mangeoire métallique en auge • Longueur extérieure : de 300 à 600 cm • Largeur extérieure : 80 cm • Profondeur intérieure : 36 cm • Estimation de volume : de 612 à 1 224 litres • Tôle d'acier ép. ≥ 2 mm, renforcée par cornières 40 x 40 x 4 mm • Pieds en fer, hauteur du bord ≈ 50 à 60 cm du sol • Trous d'évacuation, traitement antirouille + peinture • Fabrication artisanale			
23. Mangeoires pour embouche ovine **Caractéristiques techniques :** • Mangeoire linéaire métallique de 203 cm pour moutons, brebis et chèvres • Largeur ≈ 40 cm ; profondeur intérieure ≈ 20 cm ; hauteur au sol ≈ 40 cm • Tôle d'acier ép. ≥ 1,5 mm, bords rabattus sans arêtes vives • Râtelier à fourrage avec barreaux en fer rond Ø 10 à 12 mm (optionnel) • Pieds en cornière renforcés • Traitement antirouille + peinture • Fabrication artisanale			
24. Piquets de grillage **Caractéristiques techniques :** • Poteau en fer profilé en T (T35 : 35 x 35 x 4 mm) • Hauteur : 2,25 m pour pose de grillage de 2 m			

• Pointe effilée pour ancrage, partie basse à sceller (≈ 50 cm) • Trous ou pattes de fixation pour fils de tension • Traitement antirouille + peinture ou galvanisation			
25. Pelles **Caractéristiques techniques :** • Pelle de terrassement à bout rond (ou carrée selon besoin) en acier forgé trempé • Largeur de lame ≈ 24 à 28 cm ; épaisseur ≥ 1,5 mm • Douille longue soudée ou rivetée • Manche en bois dur de 1,20 à 1,40 m, avec ou sans poignée en D • Peinture époxy antirouille sur la lame			
26. Râteaux **Caractéristiques techniques :** • Râteau forgé à dents droites (12 à 16 dents) • Matière : acier forgé trempé, peint • Largeur de tête ≈ 35 à 40 cm • Longueur du manche : 1,50 m • Manche en bois dur, fixation par douille et vis/clou			
27. Rouleau de grillage de 25 mètres **Caractéristiques techniques :** • Grillage souple simple torsion en acier galvanisé • Longueur du rouleau : 25 mètres • Hauteur : 2,00 m • Maille : 50 x 50 mm • Fil Ø 2 mm (galvanisation renforcée) • Fourni avec fil de tension galvanisé			

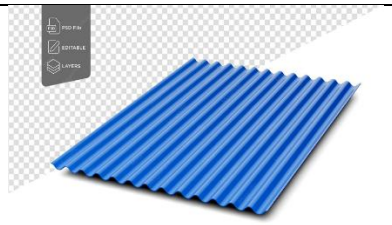
28. Tôles pour hangars **Caractéristiques techniques :** • Tôle ondulée en acier galvanisé (ou bac aluminium-zinc) • Épaisseur : 0,35 mm minimum (calibre 28 / 30) • Longueur : 3,00 m (ou 2,00 m selon le plan du hangar) • Largeur utile ≈ 0,80 à 0,90 m • Galvanisation anticorrosion de bonne qualité • Fournies avec pointes à tête parapluie et rondelles d'étanchéité			
29. Bâches en plastiques 5m/5 **Caractéristiques techniques :** • Bâche de protection en polyéthylène tissé (bâche armée) • Dimensions : 5 m x 5 m • Grammage : 150 à 200 g/m² • Imperméable, traitée anti-UV • Bords renforcés et ourlés avec œillets métalliques tous les 1 m • Usage : protection des produits, séchage, couverture			

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR SITE DE LIVRAISON – LOT 3

Nº	Poste	Quantité totale	Quantité Kaya	Quantité Boulsa
1	Armoire métallique	1	1	0
2	Armoire vitrée métallique	1	0	1
3	Placard alu vitré 2,5 × 2 m	1	0	1
4	Ensemble table + 6 chaises	4	2	2
5	Table en plastique 80 × 50 cm	5	0	5
6	Chaise plastique à accoudoirs	10	5	5
7	Chaise plastique pieds en fer	2	0	2
8	Chaise de bureau	1	1	0
9	Bureau comptoir	2	2	0
10	Chaise d’accueille	1	1	0
11	Vitrine d’exposition	1	1	0
12	Bancs de 3 mètres	4	0	4
13	Tables en fer	4	0	4
14	Vitres pour vente de galettes	1	0	1
15	Charrette à 3 roues blindée (pousse-pousse)	3	2	1
16	Tricycle	2	2	0
17	Brouettes	8	0	8
18	Chambres à air	30	0	30
19	Pneus	10	0	10
20	Abreuvoirs pour embouche ovine	15	0	15
21	Chevrons	32	0	32
22	Mangeoires pour embouche bovine	5	0	5
23	Mangeoires pour embouche ovine	15	0	15
24	Piquets de grillage	10	0	10
25	Pelles	4	0	4

26	Râteaux	6	0	6
27	Rouleau de grillage de 25 mètres	2	0	2
28	Tôles pour hangars	50	0	50
29	Bâches en plastiques 5m/5	5	0	5

6 DOSSIER DE SELECTION

CAPACITES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES

1. REFERENCES DE MARCHES SIMILAIRES EXECUTES

1.1. Le soumissionnaire doit disposer des références de fournitures similaires (min.1 fourniture similaire d'équipements pour AGR).

1.2. Le soumissionnaire joint à son offre une liste reprenant les fournitures similaires les plus importantes qui ont été effectuées au cours des trois dernières années, avec mention du montant et de la date et les destinataires publics ou privés.

1.3. Les livraisons sont prouvées par des attestations de bonne exécution (ou Bordereau de Livraison/ Réception) et tout document justificatif (contrats, factures, etc.) émis ou contresignés par l'autorité compétente ou, lorsque le destinataire était un acheteur privé par une attestation de l'acheteur.

1.4. La valeur totale des références acceptées doit être égale ou supérieure à une valeur minimale cumulée de **20.000.000 FCFA HTVA pour le lot 1, de 15.000.000 FCFA HTVA pour le lot 2 et de 4.000.000 FCFA HTVA pour le lot 3**

1.5. **Liste des références similaires**

Lot 1 : Outillage et équipements des métiers techniques et artisanaux

Description des principales livraisons de nature et de complexité comparable (min.1 fourniture d'outillage et équipements des métiers techniques et artisanaux)	Montants (total cumulé des travaux similaires ≥ d'un montant cumulé minimal de **20 000 000** FCFA HTVA	Dates de réalisation au cours des 3 dernières années	Nom des organismes publics ou privés

Lot 2 : Équipements de transformation agroalimentaire et articles ménagers

Description des principales livraisons de nature et de complexité comparable (min.1 fourniture d'équipements de transformation agroalimentaire et articles ménagers)	Montants (total cumulé des travaux similaires ≥ d'un montant cumulé minimal de **15 000 000** FCFA HTVA	Dates de réalisation au cours des 3 dernières années	Nom des organismes publics ou privés

Lot 3 : Équipements d'appui et d'aménagement

Description des principales livraisons de nature et de complexité comparable (min.1 fourniture d'équipements d'appui et d'aménagement)	Montants (total cumulé des travaux similaires ≥ d'un montant cumulé minimal de **4 000 000** FCFA HTVA	Dates de réalisation au cours des 3 dernières années	Nom des organismes publics ou privés

7 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A REMETTRE

(a) Identification du soumissionnaire (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) (voir la clause 1 du chapitre 7 Formulaires) ;

(b) La liste des sous-traitants (voir la clause **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du chapitre 7 Formulaires) ;

(c) Formulaire d'offre initiale – Prix (la clause 0 du chapitre 7 Formulaires) ;

(d) La déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) (voir la clause 0 du chapitre 7 Formulaires) ;

(e) Tous les documents demandés à la clause 13 du chapitre 3 Procédure (critères d'attribution) ;

(f) L'ordre de préférence pour l'attribution des lots (voir la clause 2 du chapitre 2 Objet et portée du marché public) ;

(g) Un détail des prix offerts, listant pour chaque poste les différents éléments inclus dedans ainsi que le taux de TVA applicable ;

(h) Les statuts ainsi que tout autre document utile prouvant le mandat du (des) signataire(s) (pour chaque participant lorsque l'offre est déposée par un groupement) ;

(i) Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques, la convention d'association signée par chaque participant, indiquant clairement le ou la représentant.e de l'association.

Documents KYC (Know Your Counterparty) à joindre:

1.6. Enregistrement et statut juridique

Le soumissionnaire doit joindre à son offre une copie des documents originaux relatifs à son enregistrement et/ou son statut juridique, qui établissent son lieu d'enregistrement et/ou son siège statutaire (certificat de constitution ou d'enregistrement, etc.).

1.7.Attestation de régularité relative au paiement des cotisations sociales

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une attestation9 récente de régularité avec ses obligations relatives au paiement des cotisations sociales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Le soumissionnaire enregistré en Belgique joindra à son offre l'attestation portant sur le dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des demandes de des offres.

1.8. Attestation de régularité relative au paiement des impôts et taxes

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre une attestation9 récente de régularité avec ses obligations relatives au paiement des impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où il est établi.

1.9. Extrait de casier judiciaire

Au plus tard avant l'attribution du marché, le soumissionnaire joindra à son offre l'extrait de casier judiciaire9 au nom du soumissionnaire (personne morale) ou de son représentant (personne physique) s'il n'existe pas de casier judiciaire pour les personnes morales (ex. Certificat de bonne conduite d'Interpol).

8 FORMULAIRES

1. FICHE D'IDENTIFICATION

Enabel

Fiche d'identification personne morale

Il est obligatoire de fournir cette fiche complétée, signée et accompagnée d'une copie des documents officiels (Statuts, registre(s) de commerce, extrait de la publication au journal officiel ou encore immatriculation à la TVA justifiant les données indiquées)

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL *Comme indiqué sur le document officiel*	
NOM COMMERCIAL *(si différent du nom officiel)*	
ABREVIATION *(si applicable)*	
FORME JURIDIQUE	
TYPE D'ORGANISATION *(biffer la mention inutile)*	- A BUT DE LUCRE - SANS BUT DE LUCRE - ONG
NUMERO DE REGISTRE PRINCIPAL	
NUMERO DE REGISTRE SECONDAIRE *(si applicable)*	
LIEU DE L'ENREGISTREMENT *Ville* *Pays*	
DATE DE L'ENREGISTREMENT *(JJ/MM/AAAA)*	
NUMERO DE TVA	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL *Rue+ boite postale* *Code postal* *Ville, Région/Province* *Pays*	
NUMERO DE TELEPHONE	
E-MAIL	
COMPTE BANCAIRE POUR LE PAIEMENT	
DATE *(JJ/MM/AAAA)*	SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX LOT 1

Les prix de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

No	Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA HTVA	Prix total FCFA TTC
1	Poste à souder 300 A	Pièce	4			
2	Meuleuse d'angle 230 mm	Pièce	2			
3	Meuleuse d'angle 125 mm	Pièce	1			
4	Perceuse à percussion	Pièce	1			
5	Perceuse électrique 600–750 W, mandrin 10–13 mm	Pièce	1			
6	Perforateur (perceuse béton) sans fil	Pièce	1			
7	Visseuse sans fil	Pièce	1			
8	Étau moyen	Pièce	1			
9	Cisaille fixe moyenne	Pièce	1			
10	Plieuse de tôle	Pièce	1			
11	Table de soudage en UPN 100	Pièce	2			
12	Fraiseuse à copier	Pièce	2			
13	Coffret de clés à douille	Coffret	1			
14	Jeu de clés plates	Jeu	1			
15	Jeu de clés polygonales	Jeu	1			
16	Jeu de clés en T	Jeu	1			
17	Jeu de tournevis plats	Jeu	1			
18	Jeu de tournevis cruciformes (américains)	Jeu	1			
19	Coffret de tournevis complet	Coffret	1			
20	Caisse à outils	Pièce	1			
21	Marteau masse	Pièce	1			
22	Banc de travail	Pièce	1			
23	Tabouret en bois	Pièce	1			
24	Pince multiprise	Pièce	1			
25	Tenaille	Pièce	1			
26	Multimètre	Pièce	1			
27	Arrache-volant moto (homme et dame)	Pièce	2			
28	Arrache-chaîne	Pièce	1			
29	Trousseau de clé	Pièce	1			
30	Chaussures de sécurité	Paire	2			
31	Tenue de travail	Pièce	1			
32	Casque de sécurité	Pièce	1			
33	Brodeuse numérique	Pièce	1			
34	Machine piqueuse industrielle	Pièce	3			
35	Machine à broder type 20U	Pièce	2			
36	Fer à repasser électrique	Pièce	2			
37	Ciseaux de tailleur	Pièce	1			
38	Ciseaux électriques	Pièce	1			
39	Lot règle – équerre – perroquet	Lot	1			
40	Mannequin homme	Pièce	2			
41	Mannequin dame	Pièce	1			
42	Métier à tisser manuel	Pièce	2			
43	Table de mesure de 2 m	Pièce	1			
44	Machine à fabriquer les perruques	Pièce	1			
45	Miroir 75 cm	Pièce	4			
46	Miroir une face 120 cm	Pièce	1			
47	Miroir deux faces sur pied	Pièce	1			
48	Fauteuil (chaise) de coiffure	Pièce	8			

49	Table à coffre (coiffeuse)	Pièce	2			
50	Casque séchoir électrique	Pièce	2			
51	Séchoir (sèche-cheveux)	Pièce	2			
52	Fer à lisser	Pièce	2			
53	Tête maniable	Pièce	4			
54	Trépied à perruque	Pièce	2			
55	Lave-pied	Pièce	2			
56	Brosse électrique	Pièce	2			
57	Tabouret de coiffeuse à roulettes	Pièce	2			
58	Lave-tête professionnel	Pièce	2			
59	Kit de dreadlocks	Pièce	1			
60	Moule de 15 creux pour confection de briques en ciment	Pièce	2			
61	Moule de 13 creux pour confection de briques en ciment	Pièce	2			
62	Moule de 20 plein pour confection de briques pleines en ciment	Pièce	2			
63	Moule de 14 plein pour confection de briques pleines en ciment	Pièce	2			
64	Sacs de ciment	Pièce	10			
65	Poly tank 1000 litres d'eau	Pièce	1			
66	Moule de briques d'aération (boite de lettre)	Pièce	2			
67	Moule de confection de pavés en ciment	Pièce	2			
68	Groupe électrogène 10 kVA	Pièce	2			
69	Plaque (panneau) solaire 550 Wc	Pièce	6			
70	Batterie/ générateur Hybride portable	Pièce	1			
71	Lampe solaire « all in one »	Pièce	4			
72	Groupe électrogène 20 KVA	Pièce	1			
73	Plaque solaire	Pièce	5			
74	Batterie/ générateur Hybride portable	Pièce	1			
75	Chauffe-eau solaire à pression	Pièce	1			
76	Frais de livraison et d'installation des équipements à Kaya & à Boulsa	Forfait	1			
	Prix total FCFA HTVA					
	Prix total FCFA TTC					

Fait à :
Date :
Par (Nom de l'entité) :
Représenté par (nom complet) :
Signature du représentant autorisé

FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX LOT 2

Les prix de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

No	Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA HTVA	Prix total FCFA TTC
1	Broyeur polyvalent électrique	Pièce	4			
2	Extracteur de jus	Pièce	4			
3	Mixeur électrique	Pièce	2			
4	Ensacheuse-remplisseuse	Ens.	2			
5	Broyeur de maïs	Pièce	1			
6	Séchoir solaire type tunnel	Pièce	2			
7	Balance électronique	Pièce	2			
8	Extracteur de jus de fruits industriel	Pièce	1			
9	Malaxeur électrique portatif	Pièce	2			
10	Echasseuse remplisseuse	Pièce	1			
11	Tables à coupe de savon	Pièce	1			
12	Réfrigérateur-congélateur 750 L	Pièce	10			
13	Glacière ensemble 6 pièces	Pièce	9			
14	Glacières	Pièce	7			
15	Marmite N°30	Pièce	43			
16	Marmite N°20	Pièce	15			
17	Marmite N°10	Pièce	15			
18	Bouteille de gaz 12,5 kg	Pièce	10			
19	Foyer à gaz 2 feux	Pièce	2			
20	Gazinière	Pièce	3			
21	Bouteilles de gaz	Pièce	17			
22	Foyers métalliques	Pièce	12			
23	Foyers métalliques « Roumdé »	Pièce	2			
24	Poêles	Pièce	1			
25	Table inox	Pièce	10			
26	Bassine inox 100 L	Pièce	15			
27	Bassine plastique renforcée 140 L	Pièce	15			
28	Cuve inox 75 L	Pièce	10			
29	Lot de bassines plastiques	Lot	5			
30	Bassine aluminium 100 L	Pièce	45			
31	Fût plastique 220 L	Pièce	25			
32	Polytank 1000 L	Pièce	2			
33	Table en inox	Pièce	8			
34	Bassines plastiques samarakolo	Pièce	20			
35	Louches	Pièce	10			
36	Passoires	Pièce	24			
37	Seaux en plastique samarakolo de 20 litres	Pièce	14			
38	Frais de livraison et d'installation des équipements à Kaya & à Boulsa	Forfait	1			
	Prix total FCFA HTVA					

No	Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA HTVA	Prix total FCFA TTC
1	Broyeur polyvalent électrique	Pièce	4			
2	Extracteur de jus	Pièce	4			
3	Mixeur électrique	Pièce	2			
4	Ensacheuse-remplisseuse	Ens.	2			
5	Broyeur de maïs	Pièce	1			
6	Séchoir solaire type tunnel	Pièce	2			
7	Balance électronique	Pièce	2			
8	Extracteur de jus de fruits industriel	Pièce	1			
9	Malaxeur électrique portatif	Pièce	2			
10	Echasseuse remplisseuse	Pièce	1			
11	Tables à coupe de savon	Pièce	1			
12	Réfrigérateur-congélateur 750 L	Pièce	10			
13	Glacière ensemble 6 pièces	Pièce	9			
14	Glacières	Pièce	7			
15	Marmite N°30	Pièce	43			
16	Marmite N°20	Pièce	15			
17	Marmite N°10	Pièce	15			
18	Bouteille de gaz 12,5 kg	Pièce	10			
19	Foyer à gaz 2 feux	Pièce	2			
20	Gazinière	Pièce	3			
21	Bouteilles de gaz	Pièce	17			
22	Foyers métalliques	Pièce	12			
23	Foyers métalliques « Roumdé »	Pièce	2			
24	Poêles	Pièce	1			
25	Table inox	Pièce	10			
26	Bassine inox 100 L	Pièce	15			
27	Bassine plastique renforcée 140 L	Pièce	15			
28	Cuve inox 75 L	Pièce	10			
29	Lot de bassines plastiques	Lot	5			
30	Bassine aluminium 100 L	Pièce	45			
31	Fût plastique 220 L	Pièce	25			
32	Polytank 1000 L	Pièce	2			
33	Table en inox	Pièce	8			
34	Bassines plastiques samarakolo	Pièce	20			
35	Louches	Pièce	10			
36	Passoires	Pièce	24			
37	Seaux en plastique samarakolo de 20 litres	Pièce	14			
38	Frais de livraison et d'installation des équipements à Kaya & à Boulsa	Forfait	1			
	Prix total FCFA TTC					

Fait à :
Date :
Par (Nom de l'entité) :
Représenté par (nom complet) :
Signature du représentant autorisé

FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX LOT 3

Les prix de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

No	Poste	Unité	Quantité	Prix unitaire FCFA	Prix total FCFA HTVA	Prix total FCFA TTC
1	Armoire métallique	Pièce	1			
2	Armoire vitrée métallique	Pièce	1			
3	Placard alu vitré 2,5 × 2 m	Pièce	1			
4	Ensemble table + 6 chaises	Ens.	4			
5	Table en plastique 80 × 50 cm	Pièce	5			
6	Chaise plastique à accoudoirs	Pièce	10			
7	Chaise plastique pieds en fer	Pièce	2			
8	Chaise de bureau	Pièce	1			
9	Bureau comptoir	Pièce	2			
10	Chaise d'accueille	Pièce	1			
11	Vitrine d'exposition	Pièce	1			
12	Bancs de 3 mètres	Pièce	4			
13	Tables en fer	Pièce	4			
14	Vitres pour vente de galettes	Pièce	1			
15	Charrette à 3 roues blindée (pousse-pousse)	Pièce	3			
16	Tricycle	Pièce	2			
17	Brouettes	Pièce	8			
18	Chambres à air	Pièce	30			
19	Pneus	Pièce	10			
20	Abreuvoirs pour embouche ovine	Pièce	15			
21	Chevrons	Pièce	32			
22	Mangeoires pour embouche bovine	Pièce	5			
23	Mangeoires pour embouche ovine	Pièce	15			
24	Piquets de grillage	Pièce	10			
25	Pelles	Pièce	4			
26	Râteaux	Pièce	6			
27	Rouleau de grillage de 25 mètres	Pièce	2			
28	Tôles pour hangars	Pièce	50			
29	Bâches en plastiques 5m/5	Pièce	5			
30	Frais de livraison et d'installation des équipements à Kaya & à Boulsa	Forfait	1			
	Prix total FCFA HTVA					
	Prix total FCFA TTC					

Fait à :
Date :
Par (Nom de l'entité) :

Représenté par (nom complet) :
Signature du représentant autorisé

DECLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal(e)/légaux du soumissionnaire /bénéficiaire/partenaire/cocontractant cité ci-dessous, ci-après dénommé la "contrepartie", déclare que/ déclarons que *:

**Veuillez cocher les cases correspondantes pour confirmer chaque situation*

- ☐ **la contrepartie ou l'un de ses dirigeants n'a fait l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une des infractions suivantes :**
 a. participation à une organisation criminelle ;
 b. corruption ;
 c. fraude ;
 d. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 e. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ;
 f. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
 g. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal ;
 h. la création de sociétés offshore.
- ☐ **la contrepartie satisfait à ses obligations relatives au paiement d'impôts, de taxes et de cotisations de sécurité sociale pour un montant de plus de 3.000 €, sauf si elle peut démontrer qu'elle détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou plusieurs créances certaines, exigibles et libres de tout engagement envers des tiers, pour un montant au moins égal à celui pour lequel elle est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.**
- ☐ **la contrepartie n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;**
- ☐ **la contrepartie n'a commis aucune faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité.** Sont notamment considérées comme une faute professionnelle grave :
 a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ;
 b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption ;
 c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
 d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 e. Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence ;
 f. La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

En matière de conflit d'intérêts :

Veuillez cocher la situation applicable

- ☐ la contrepartie ou un de ses dirigeants ne se trouve dans aucune situation actuelle ou potentielle de conflit d'intérêts et n' entretien de relation d'affaires ou familiale, réelle ou potentielle, et ne paraît pas raisonnablement comme telle, avec un membre du conseil d'administration d'Enabel ou d'un membre de son personnel, ou toute autre personne qui a été ou pourrait raisonnablement être directement ou indirectement impliquée dans (i) la préparation du dossier d'appel d'offres, d'appel à proposition ou de tout autre contrat, (ii) la procédure de sélection, ou (iii) l'exécution du marché, du subside ou du contrat.

ou

- ☐ la contrepartie informe Enabel de tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement perçus, susceptible d'affecter, ou pouvant raisonnablement être perçu comme susceptible d'affecter, l'impartialité dans le cadre de la procédure de passation de marché, d'octroi d'un subside ou de tout autre contrat, y compris la procédure de sélection et l'exécution de ceux-ci…

 ➔ *Une description détaillée de tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perçu, incluant leur nature et les personnes impliquées, sera annexée à la présente déclaration.*

☐ **la contrepartie ne s'est rendue coupable d'aucune défaillance importante ou persistante constatée lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.**

☐ **la contrepartie atteste qu'aucune mesure restrictive n'a été prise à l'encontre de la contrepartie dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.**

☐ **la contrepartie ne figure pas sur une liste des sanctions financières de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne ou la Belgique,**

Je m'engage/ Nous nous engageons à communiquer sans délai à Enabel tout changement de situation au regard des points qui précèdent, y compris en cas de toute mesure de sanction ou d'embargo adoptée par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la Belgique intervenu suite à notre signature de la présente Déclaration.

Fait à :		**Date :**	
Par (Nom de l'entité) :		Représenté par (Nom & Prénom)	
Signature du représentant autorisé :			